



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2018

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national,
M. ARTHUS-BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
MME AUDIBERT	Représentant la commune d'Hyères,
MME AMMIRATI	Représentant le directeur départemental des finances publiques du Var,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
M. BLANQUET	Représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
M. BOUDOURESQUE	Président du conseil scientifique du Parc national,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration,
M. CARRASSAN	Représentant la commune d'Hyères,
M. CREUSEFOND	Résident permanent sur l'île de Porquerolles,
M. DALMAS	Représentant la commune d'Hyères,
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros,
M. DE MARCO	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
M. DUBOIS	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. GARNIER	Représentant le Maire du Pradet,
M. GIRAN	Maire d'Hyères,
MME LESIEUR	Représentant le directeur académique du Var,
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer,
M. JACOB	Secrétaire général de la Préfecture du Var,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. LEFEBVRE	Représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Var,
MME MAURER	Représentant l'Agence française pour la biodiversité,
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins,
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville d'Hyères, présidente du conseil d'administration,
M. MOTTA	Représentant le directeur interrégional de la mer Méditerranée,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SEJALON	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. VIDELAINE	Préfet du Var, Commissaire du Gouvernement,
M. BARCELO	Parc national – chef du service connaissance du patrimoine,
M. BELLON	Mairie d'Hyères, service développement durable, direction des grands projets,
MME BOEUF	Parc national – Service Économie de proximité, innovation, transition énergétique,
M. CASTERAN	Parc national – Chef de secteur du Cap Lardier,
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
MME CRAVERO	Parc national – service financier,
M. DUNCOMBE	Directeur du Parc national,
MME DURAND	Parc national - cheffe du service coopération et ingénierie financière,
MME GIMOND-LANTERI	Métropole Toulon Provence Méditerranée – Site des Salins d'Hyères,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
MME MATTLIN	Conseil régional PACA - Collaboratrice de Mme Maud Fontenoy,
M. MAXIME	Parc national – Chef de secteur de Porquerolles,
MME OUDIN	Conseil régional PACA, Service espaces naturels, parcs naturels régionaux et biodiversité,
M. PONCIN	Parc national - Chef du service systèmes d'information,
M. PRODROMIDES	Président du conseil économique social et culturel du Parc national de Port-Cros.

ETAIENT EXCUSES

MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
M. BACHELLERIE	Contrôleur financier régional,
MME BOUTEILLE	Agent comptable du Parc national de Port-Cros,
M. CHARLOIS	Maire de La Garde,
M. DELI	Représentant des sports de nature, <i>pouvoir à M. de Cabarrus</i> ,
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. de Cabarrus</i> ,
MME FONTENOY	Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration,
M. JOBERT	Maire de La Croix Valmer,
M. MASSON	Représentant la commune de La Garde,
M. RUSSAC	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
M. TYDGAT	Représentant la commune de Ramatuelle,
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant,
M. VINCENT	Représentant le Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

La présidente salue la présence du Préfet du Var, **M. Jean-Luc VIDELAINE** ; du Préfet maritime de Méditerranée représenté par **M. Dominique DUBOIS** ; du Maire de Hyères, **M. Jean-Pierre GIRAN** ; du maire de Ramatuelle, **M. Roland BRUNO** ; de la mairie de La Croix Valmer représentée par **Mme Catherine HURAUT**, adjointe au maire ; de la mairie du Pradet représentée par **M. Christian GARNIER**, adjoint au maire.

La présidente présente les excuses du Conseil régional PACA représenté par **Mme Maud FONTENOY** ; du Conseil départemental du Var représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; de la Métropole Toulon Provence Méditerranée représentée par **M. Gilles VINCENT**, vice-président ; du Maire de La Croix Valmer, **M. Bernard JOBERT**, de la mairie de La Garde représentée par **M. Jean-Claude CHARLOIS**, maire et de **M. Jean-Louis MASSON**, conseiller municipal ; de la DIRECCTE représentée par **M. Patrice RUSSAC** ; du président de la Chambre d'Agriculture du Var, **M. Alain BACCINO** ; de **M. Patrick FOLTZER** et de **M. Georges DELI** qui donnent pouvoir à **M. François de CABARRUS**.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la présidente** informe que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En introduction, **la présidente** informe que désormais **M. Jean-Louis Masson** siégera au conseil d'administration, non pas en tant que député du Var mais en tant que conseiller municipal de La Garde. Mme Bill continuera à suivre les dossiers du Parc national sur le poste de suppléante du Maire de La Garde.

M. Labat ayant quitté ses fonctions au sein de la Fondation Humanité et biodiversité, **M. André de Marco**, de la Fondation pour la Nature et l'Homme, a été nommé au titre des personnalités à compétence nationale sur proposition du Ministre. **M. de Marco** siégeait précédemment au CESC du Parc national en tant que président de l'Association des Amoureux de Porquerolles. Ont été proposés pour le remplacer Mme Sabine Chautard et M. Gilles Barthélémy respectivement titulaire et suppléant pour représenter l'association des Amoureux de Porquerolles au sein du CESC. Une décision du directeur sera prise prochainement pour officialiser ces changements au sein du CESC.

Enfin, **la présidente** informe qu'un nouvel arrêté de composition du conseil d'administration sera pris pour la désignation du nouveau titulaire de la mairie du Pradet en la personne de M. Christian Garnier qui remplacera Mme Gaëlle Rebec, démissionnaire.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2017.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

II. Convention de mise en œuvre du rattachement des Parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité.

Le directeur rappelle que le principe de cette convention de rattachement des Parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a déjà été présenté en conseil d'administration. La loi pour la reconquête de la biodiversité du 9 août 2016 a rattaché les dix établissements publics des Parcs nationaux pour qu'ils puissent continuer à travailler sur des fonctions mutualisées avec l'AFB. Ces fonctions étaient précédemment portées par l'établissement Parcs nationaux de France (PNF), lequel a été intégré à l'AFB en 2016. La convention présentée garantit donc la continuité de ce qui se passait avec PNF. Le décret du 24 janvier 2017 prévoit les thèmes des fonctions « support » et des fonctions « métier » désormais portés par l'AFB qui doivent être précisés dans le cadre d'une convention à signer entre l'AFB et les dix Parcs nationaux.

Cette convention a fait l'objet de nombreux échanges entre les dix établissements publics des Parcs nationaux et l'AFB. Le processus de préparation s'est accéléré à la fin de l'été.

Initialement, la convention de rattachement devait être signée avant le 31 décembre 2017. La Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du ministère de tutelle a accepté une prolongation des délais de préparation de la convention jusqu'au 31 mars 2018. Aujourd'hui, les Parcs nationaux sont en mesure de présenter ce projet de convention et chaque conseil d'administration des établissements publics de Parc national doit l'examiner, ainsi que celui de l'AFB, dans les 15 jours qui viennent.

La rédaction de cette convention est issue du travail porté par la conférence des présidents des établissements publics et par le collège des directeurs et des directeurs adjoints des Parcs nationaux, partagé dans des réunions de travail avec la direction de l'AFB.

Cette première convention est signée pour une durée de trois années et reste évolutive.

La convention comporte :

- Un préambule donnant le cadre législatif et réglementaire et rappelant les ambitions de la politique commune à conduire en faveur de la biodiversité ;
- Article 1 – principes et objectifs généraux du rattachement ;
- Article 2 – modalités pratiques pour la gestion de la mise en commun des services et moyens ;
- Article 3 – dispositif de gouvernance, suivi et évaluation ;
- Article 4 – durée et avenants.

Elle est également composée de deux annexes importantes.

La première annexe reprend à la fois les fonctions « support » et les fonctions « métier ». Dans les fonctions « support », il s'agit par exemple du concours de l'AFB à la formation des agents des Parcs nationaux, la maintenance des systèmes informatiques, la gestion de la paye auprès des Parcs nationaux, des missions hygiène et sécurité des établissements et des logiciels de comptabilité, etc. Les fonctions « métier » quant à elles portent sur des programmes du type harmonisation des stratégies scientifiques des différents Parcs nationaux, portage de la marque Esprit Parc national (EPN), la réalisation d'outils de communication communs aux Parcs nationaux et à la politique de biodiversité, des actions en faveur de la coordination de la police de l'environnement dans les Parcs nationaux et enfin l'animation des groupes de travail.

La seconde annexe présente cinq chantiers à venir qui sont des orientations nouvelles à porter collectivement par les Parcs nationaux et par l'AFB. Il s'agit par exemple du développement de coopération sur la gestion des espaces naturels par rapport aux objectifs de protection et de préservation de la biodiversité. Un chantier concerne la recherche dans les Parcs nationaux. Ces actions n'étaient jusqu'à présent pas portées par PNF, mais il convient de les développer avec la nouvelle AFB.

Ce projet de convention a été présenté aux organisations syndicales dans le cadre des Comités Techniques (CT) des Parcs nationaux, après des rencontres qui avaient eu lieu sous l'égide de la DEB au ministère le 26 janvier puis le 5 février 2018. Les organisations syndicales nationales ont proposé certains ajustements à cette convention :

- ajout d'une mention sur l'accompagnement des personnels, leurs garanties, et l'absence de mobilité géographique imposée.
- ajout d'une mention sur la gouvernance et l'information des organisations syndicales
- et dans les annexes :
 - Reformulation des Équivalent Temps Plein (ETP) ;
 - Stratégie en matière de formation ;
 - Action sociale ;
 - Mode de collaboration.

Les échanges se veulent gagnant/gagnant avec l'AFB qui apporte des services aux Parcs nationaux et les Parcs nationaux qui doivent remplir des missions et des services pour le compte de l'AFB et pour le compte de la politique générale de l'État en matière de biodiversité.

Malgré ces ajouts et ces réunions nationales avec les organisations syndicales, les CT des établissements des Parcs nationaux ont donné un avis défavorable à cette convention. Ils contestent

essentiellement la forme et la façon dont, dans l'urgence, les organisations syndicales ont été consultées au mois de janvier et non dans un processus d'élaboration continue. D'autre part, ils soulignent leurs inquiétudes en termes d'effectif de personnel et d'évolution de ces effectifs dans les années à venir.

Le CT du Parc national de Port-Cros, réuni le 22 février, a émis un avis défavorable au projet de convention de rattachement à l'AFB. Conformément au règlement, le CT a été reconvoqué le 2 mars et a renouvelé son avis défavorable.

La présidente informe que la conférence des présidents a relayé ces avis auprès du ministre Nicolas Hulot lorsque les présidents des conseils d'administration des Parcs nationaux ont été reçus en début d'année. Ils ont à la fois remercié le ministère pour ce qui avait été maintenu pour l'année 2018 et rappelé leurs inquiétudes en termes de moyens humains et financiers. La conférence des présidents a eu un bon accueil, une bonne écoute mais il ne suffit pas d'être écouté, il faut être entendu. C'était la première fois que les présidents des conseils d'administration avaient un rapport direct avec le ministère et cela s'est bien passé. Bien entendu, il faudra rester vigilant sur la suite.

M. Prodromidès se réjouit que la conférence des présidents et le collège des directeurs ont défendu les Parcs nationaux pour cette convention. Simplement, il a lu dans les documents transmis que les Parcs nationaux étaient bien représentés à l'AFB. Or, il a sous les yeux la composition du conseil d'administration de l'AFB : sur près de 60 membres, il n'y a qu'un seul représentant des Parcs nationaux en la personne de M. Ferdy Louisy, ancien président du conseil d'administration de Parcs nationaux de France et actuel président du conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe. Il se demande donc si les Parcs nationaux sont vraiment bien défendus au sein du conseil d'administration de l'AFB,

M. Prodromidès l'a déjà dit en Bureau, il trouve finalement assez dommage que ce ne soit qu'une convention cadre concernant les dix parcs nationaux et qu'il n'y ait pas de déclinaison par Parc national. La façon de travailler des autres Parcs nationaux avec l'AFB ne peut pas être la même qu'avec celle du Parc national de Port-Cros. Il aimerait avoir un document pour savoir comment le Parc national de Port-Cros, ses collectivités, sa société civile, ses personnels vont travailler avec l'AFB.

La présidente confirme que la conférence des présidents souhaite que le président de conseil d'administration qui siège au conseil d'administration de l'AFB soit le porte-parole des dix Parcs nationaux, ce qui n'est pas vraiment le cas actuellement. Il est vrai également que les Parcs nationaux ne sont pas correctement représentés en terme de présidence des commissions pour lesquels les Parcs naturels régionaux ont su faire leur place, notamment sur des commissions telles que les aires marines protégées où les Parcs nationaux auraient pu avoir des responsabilités plus affirmées. Il a été indiqué que du fait que le représentant des Parcs nationaux était vice président du conseil d'administration de l'AFB, cela devait les contenter. La conférence des présidents a permis aux dix Parcs nationaux de se fédérer beaucoup plus, de réunir leur parole et de commencer à vraiment travailler ensemble pour arriver à s'imposer. Si les Parcs nationaux ne sont pas représentés en nombre et en quantité, qu'ils le soient en qualité.

M. Prodromidès ajoute que, dans le même document, il est dit que pour l'AFB, les Parcs nationaux auront l'essentiel dans le pilotage de la biodiversité. Il voit assez mal comment on peut être pilote en terme de gestion et de reconquête de la biodiversité quand au conseil d'administration de l'AFB il n'y a qu'un seul représentant. Il trouve cela assez contradictoire.

La présidente indique que si le représentant est bon, il peut convaincre et cela peut suffire. Il vaut mieux un mot bon à plusieurs mauvais. Elle ne sait pas comment cela va se passer. Il est vrai que la conférence des présidents va être très vigilante et a demandé la déclinaison des orientations nationales pour les adapter au territoire car tous les Parcs nationaux ne peuvent avoir les mêmes objectifs.

M. Giran demande quels sont les autres membres du conseil d'administration de l'AFB, mise à part les Parcs nationaux.

Le directeur précise que les organismes constitutifs de l'AFB par la loi de 2016 sont essentiellement :

- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
- l'Agence des aires marines protégées (AAMP), qui avait son siège à Brest et qui comptait environ 120 agents,
- Parcs nationaux de France, qui avait son siège à Montpellier et représenté par environ 45 personnes,
- ainsi que l'atelier technique des espaces naturels (ATEN).

La particularité des Parcs nationaux est de ne pas avoir intégré l'AFB mais d'y être rattachés et cela en application du décret du 24 janvier 2017.

En dehors de la gouvernance du conseil d'administration de l'AFB, il y a quatre commissions qui ont des délégations permanentes. Ces quatre commissions sont une commission des outre mer, une commission eau et milieux aquatiques, une commission des aires protégées et une commission mer. Les Parcs nationaux sont représentés à l'intérieur de ces commissions mais comme l'indiquait **la présidente**, des présidents des conseils d'administration des Parcs nationaux y siègent mais n'ont pas obtenu la présidence de ces commissions.

La présidente informe siéger au comité d'orientation « milieux marins et littoraux » pour y représenter les Parcs nationaux et Didier Réault, président du conseil d'administration du Parc national des Calanques, à la commission aires marines au titre de Rivages de France.

Pour **M. Giran**, ce n'est pas un débat. Il parle devant **M. le Préfet** pour que ces propos remontent au ministère. C'est une agression à l'égard des Parcs nationaux. C'est la disparition des Parcs nationaux. Quand on pense qu'avec les dix Parcs nationaux, 11 avec Parcs nationaux de France qui est dissout, n'ont qu'un représentant sur les 60 membres du conseil d'administration, et ne sont pas représentés dans les autres commissions, c'est la fin des Parcs nationaux. On s'est battu pendant des années pour que la suprématie des Parcs nationaux sur les Parcs naturels régionaux soit très clairement affirmée, et cela avait été reconnu. Pour **M. Giran**, c'est une humiliation, il le dit comme il le ressent. Bien sûr, cela anticipe la disparition des Parcs nationaux, donc il faut absolument réagir significativement et fortement. Ce n'est pas une affaire de négociation. C'est une affaire d'identité qui est en train de se jouer. Il faut rappeler que les Parcs nationaux avaient un petit instrument de travail, l'ATEN, qui a aujourd'hui une place comparable à dix Parcs nationaux. On se moque du monde ! Quand les choses sont aussi évidentes, il faut les affirmer. En tous les cas lui, il les affirme très clairement, sans complexe, et il faut que cela remonte. On ne peut pas se permettre, sous prétexte de quel comité très menu au sein de l'AFB, de faire disparaître près de 60 ans d'effort des Parcs nationaux qui sont les emblèmes de la défense de la nature en France. Le reste c'est de la littérature. Quand on est là à se demander si on va avoir le droit de présider une commission d'espace naturel alors que nous sommes des Parcs nationaux, alors que seul siège au conseil d'administration de l'AFB le président du Parc national de la Guadeloupe, les Parcs nationaux ne sont pas représentés et les Parcs nationaux ne sont pas présents dans les commissions, voilà la réalité objective et informée. **M. Giran** craignait cela quand on a voulu créer l'Agence de la nature. Il a la démonstration que ces craintes étaient fondées. Il faut absolument que cela soit révisée, autrement ce n'est pas la peine de se demander comment à la marge on va infléchir il ne sait quoi. Peut-être les administrateurs trouveront-ils cela excessif, en tous les cas c'est vécu.

M. Prodromidès souscrit aux propos qui viennent d'être tenus par **M. Giran** qui a le mérite, de par sa connaissance et son expérience de législateur, de mettre le doigt sur ce qu'il pressent et voit eu égard aux documents. Il partage ses inquiétudes. Il se permet d'ajouter que le CESC du Parc national des Calanques, qu'il a rencontré il y a un mois, partage aussi ces inquiétudes.

M. Seemuller souscrit également à tout ce qui vient d'être dit avec la même vigueur. Il pense que le débat qui va suivre sur les orientations est la conséquence d'un choix qui condamne de plus en plus à réduire la voile. Or, quand on réduit la voile, on arrive sur des petits espaces. S'il y a un enjeu

aujourd'hui, c'est bien celui là, de porter ce qui a été l'activité de Parcs nationaux, l'image globale de cette référence nationale d'une manière de gérer non seulement la protection mais aussi le développement. Il ajoute que c'est un sujet extrêmement grave et sérieux en disant devant M. le Préfet qu'il trouve cela très surprenant que l'État se désaisisse d'un enjeu national de ce niveau là.

Le directeur rappelle que ce rattachement est effectif par la loi et a déjà été confirmé par le décret. L'intérêt des Parcs nationaux à signer cette convention est bien de préciser les conditions d'application et de garantir que les postes qui ont été transférés de Parcs nationaux de France au sein de l'AFB répondent à la réalité des besoins exprimés par le personnel et les équipes des Parcs nationaux. Cette convention a cette importance de préciser ce que l'établissement attend de l'AFB dans les fonctions « support » et dans les fonctions « métier » de façon à pouvoir aussi, à terme, évaluer quels sont les services rendus par l'AFB auprès des Parcs nationaux et quels sont les services sur lesquels les Parcs nationaux demanderaient des améliorations.

La présidente propose de mettre au vote cette convention.

M. Giran préférerait que le conseil d'administration prenne une motion, il espère unanime, pour s'opposer à tout cela. Il souhaite voter contre l'isolement des Parcs nationaux et leur marginalisation. Il est opposé à une convention quelle qu'elle soit de ce type là.

Mme Maurer indique représenter l'AFB même si c'est la partie maritime pour ce qui la concerne. Elle n'a pas participé aux discussions dans le cadre de cette convention, mais à son sens il y a deux choses à préciser. Il y a ce qu'indique **M. Giran** qui est l'importance du message à faire passer sur le niveau de représentation des Parcs nationaux au sein des instances de gouvernance de l'AFB. Elle entend le message et elle le fera passer à la fois pour ce qui concerne la représentation des Parcs nationaux au sein du conseil d'administration et des présidences de commissions d'orientation et notamment celle des aires marines protégées. Elle n'a pas à se positionner, mais la logique serait qu'elle soit portée par les Parcs nationaux. Selon elle, il faut bien dissocier ce message fort à faire passer qui est sur la gouvernance, d'un message par rapport à la convention de rattachement qui est une déclinaison d'un décret, qui sécurise un certain nombre de service comme l'indiquait **le directeur**. Pour répondre à **M. Prodromidès** sur la déclinaison de cette convention à titre local et en ce qui concerne l'antenne de façade pour le volet marin et la direction PACA Corse pour ce qui est du foyer terrestre, ils sont tout à fait partant pour discuter sur des éléments de cette convention cadre.

Mme Maurer entend le moment de protestation mais le message qu'elle veut porter est de bien dissocier le message de protestation par rapport à la gouvernance, et le message que le rattachement des Parcs nationaux ne doit pas être un affaiblissement des Parcs nationaux. Elle tient à ce que le travail sur cette convention ne soit pas éconduit. Chacun est libre de son opinion mais elle tenait à s'exprimer sur cet aspect là.

Le directeur abonde dans le même sens. Il y a deux choses de niveaux différents. D'une part, il y a un niveau politique qui vient d'être exprimé très clairement par certains administrateurs sur les problématiques de représentation des Parcs nationaux au sein de l'AFB. D'autre part, il y a un niveau beaucoup plus technique d'application de cette convention qui permet aux Parcs nationaux de sécuriser les services qui sont rendus par l'AFB. Aujourd'hui, ne pas signer cette convention ferait perdre les services qui étaient portés par PNF. Ces services sont l'équivalent d'une quarantaine d'emplois qui sont actuellement au sein de l'AFB et qui reste au service des Parcs nationaux. Si les neuf Parcs nationaux signaient la convention de rattachement et que celui de Port-Cros ne la signait pas, l'établissement se retrouverait dans une situation délicate de ne pas pouvoir continuer normalement à pouvoir bénéficier des services portés par l'AFB.

Pour M. Prodromidès, à ce moment là, ce n'est pas une convention délibérée, c'est une convention imposée.

La présidente précise que cette convention a été travaillée et retravaillée par le collège des directeurs pour arriver à cette forme actuelle. En effet, comme l'ont rappelé **Mme Maurer** et **le directeur**, il faut dissocier le portage politique et la convention de rattachement. Il faut, à la demande des administrateurs, préparer une motion. L'idéal serait peut-être qu'elle soit soumise à l'ensemble des dix conseils d'administration des dix Parcs nationaux pour que l'ensemble des Parcs nationaux vote la même motion. **La présidente** propose d'y travailler pour la soumettre à la conférence des présidents et mener une action collective, réfléchie et que tous parle de la même voix. Il s'agit bien de faire la différence entre cette convention technique et la préparation de la motion politique.

Mme Bellan-Santini apporte un témoignage à ce que vient de dire **Mme Maurer** et **le directeur** du Parc national. La semaine passée a eu lieu une série de réunions de mise au point de la directive cadre européenne de stratégie milieu marin organisée par la DIRM sur différents sites, à Marseille, Montpellier et Corte. **Mme Bellan-Santini** y était au nom du Parc national des Calanques et en tant qu'experte pour la Méditerranée. Lors de ces réunions, elle a eu la très désagréable surprise que la spécificité méditerranéenne n'était pas prise en compte. C'est grâce au rattachement des Parcs nationaux à l'AFB qu'elle a pu corriger cette lacune. A son avis, il faut bien distinguer l'appartenance et la gouvernance. Si les Parcs nationaux se retirent, il n'y a aucune raison qu'ils soient invités. Le fait de participer à l'AFB, lui a permis de passer un message fort sur la spécificité méditerranéenne.

La présidente confirme qu'il faut être présent et savoir se positionner, c'est ce qu'elle fera en siégeant au comité d'orientation « milieux marins et littoraux ».

Elle propose donc de préparer la motion et de la soumettre aux autres Parcs nationaux lors d'une réunion du Bureau du conseil d'administration et procède au vote de la délibération sur la convention de rattachement.

► **La délibération n°1/18 est rejetée.**

8 pour : Mme Bellan-Santini, M. Blanquet, M. Bruno, Mme Huraut, Mme Maurer, M. Maury, Mme Monfort, Mme Sejalon.

13 contre : M. Arthus-Bertrand, Mme Audibert, M. Boudouresque, Mme Cananzi, M. Carrassan, M. Creusefond, M. Dalmas, M. de Cabarrus avec les pouvoirs de MM. Deli et Foltzer, M. Giran, M. Pisani, M. Seemuller.

5 absentions : Mme Aboucaya, M. Garnier, M. Kabouche, M. de Marco, M. Molinero.

1 voix consultative contre de M. Prodromidès.

III. Examen des questions budgétaires :

III-I Approbation du compte financier 2017 de l'établissement Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Mme Cravero, responsable financier du Parc national de Port-Cros, présente le compte financier 2017 de l'établissement PNPC et CBNMed.

Pour 2017, trois éléments principaux sont à retenir :

- Lors du dernier conseil d'administration et de la présentation du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2017, le dernier 12^{ème} de la subvention pour charge de service public (SCSP) était en situation de gel. Cette dernière tranche a été débloquée à la fin du mois de décembre 2017 pour un montant de près de 460 000€ qui a permis d'alimenter la trésorerie de fin d'année.
- Suite aux observations de la Cour des Comptes et dans un souci de simplification, la présentation de tous les états financiers est consolidé entre le CBNMed et le Parc national.
- Les fonctionnalités du logiciel comptable AGE sont en nette amélioration, toutefois certains états financiers sont encore présentés en anomalie. Comme le précise l'agent comptable dans son annexe, les principaux indicateurs financiers ont pu être produits et permettent de présenter un compte financier définitif.

Les principaux indicateurs 2017 sont positifs :

- l'établissement dégage un résultat comptable excédentaire de 680 216 €.
- une Capacité d'autofinancement (CAF) d'environ 800 000 €. Ce montant permet de financer l'investissement durable : travaux et équipements.
- une trésorerie positive de plus de 2 millions d'euros liée :
 - au dégel tardif du dernier 12^{ème} de la SCSP ;
 - au report des commandes 2017 qui vont être payées sur 2018. Ces « restes à payer » seront détaillés dans le budget rectificatif n°1/18.

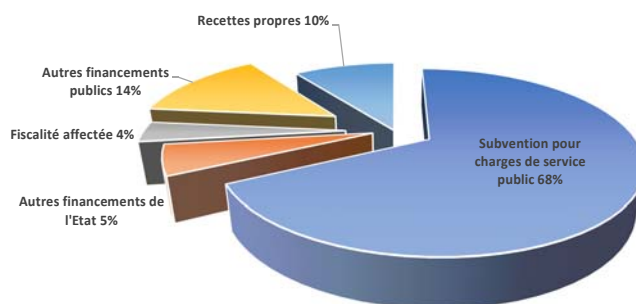
Cette trésorerie va également permettre la prise en charge financière des premières dépenses de l'année 2018 et notamment la paye de janvier, l'ancienne SCSP qui depuis le 1^{er} janvier 2018 s'intitule « contribution des Agences de l'eau – dotation de l'AFB » étant versée au mois de février.

Concernant les effectifs, il est à noter une consommation totale des emplois sous plafonds notifiés.

Dans le cadre de la réforme de la Gestion Budgétaire Comptable Publique (GBCP) et la mise en œuvre de la double comptabilité, l'analyse des indicateurs sera réalisée selon deux axes : la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

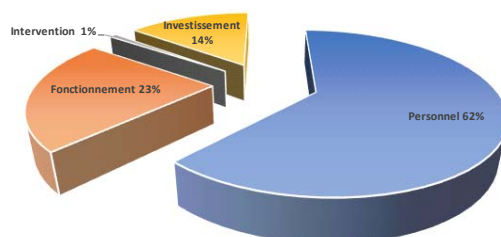
De manière synthétique, la comptabilité budgétaire, permet de connaître les flux de trésorerie. Les produits sont à hauteur de 8,8 millions € et les charges à hauteur de 8,9 millions € soit un léger solde déficitaire de 92 000 €. Ce léger déficit est intégralement amorti par le solde initial de trésorerie de plus de 2 millions d'€.

Mme Cravero présente la répartition des recettes :



- la SCSP représente la majorité des recettes à hauteur de 68%.
- 14% pour les autres financements publics. Par exemple : les fonds européens, les ressources du CBNMed par rapport aux mesures compensatoires.
- 10% pour les recettes propres. Par exemple : les droits de port mais aussi les recettes liées aux maisons de Parc national.
- 5% pour les autres financements de l'État. Par exemple : le financement de la subvention pour les incendies du Cap Lardier.
- et 4% pour la fiscalité affectée intégrant la taxe Barnier.

Mme Cravero présente ensuite la répartition des dépenses :



- L'enveloppe personnel représente la plus grosse partie des dépenses avec 62%.
- La part d'investissement est en hausse, elle représente 14% avec notamment les projets de restauration des forts.
- Le fonctionnement s'élève à 23% avec toutes les charges d'activité et les charges courantes.
- L'intervention (1%) représente les subventions que l'établissement peut être amené à donner à d'autres structures telles que l'Association de Sauvegarde des Forêts Varoises qui est intervenue sur le secteur du Cap Lardier suite aux incendies.

Mme Cravero présente la structure patrimoniale de l'établissement.

La comptabilité générale quant à elle, permet l'analyse du résultat comptable avec l'intégration des dettes et créances, sans lien avec les flux de trésorerie.

Les recettes s'élèvent à 9,4 millions et les dépenses sont moindre avec 8,7 millions. Ainsi le résultat excédentaire dégagé est de 680 000€.

Ce résultat permet, après le retraitement de certaines opérations, de dégager une CAF de près de 800 000€.

Cette CAF va permettre de financer à hauteur de 64% les investissements qui sont d'1,2 millions €, le solde des investissements étant financé par un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR).

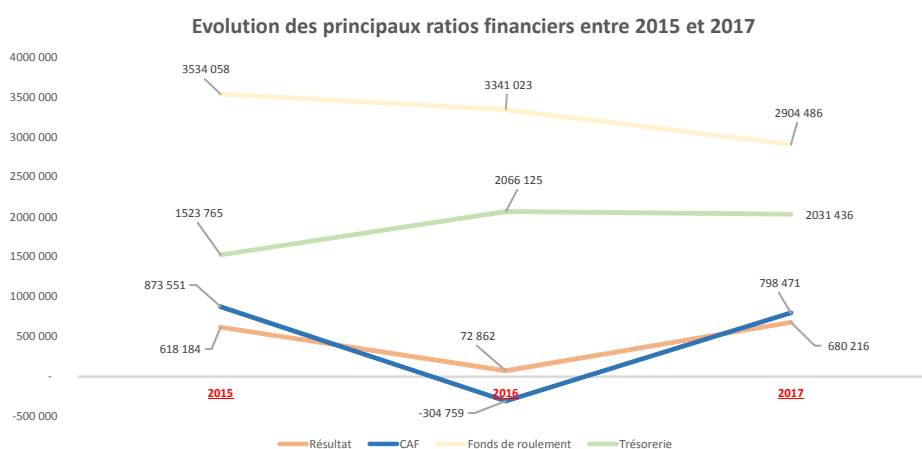
Le FDR final, après ce prélèvement de 430 000 €, est de 2 900 000€.

Le besoin en FDR, qui peut-être décrit comme le besoin nécessaire à la structure pour pouvoir financer et faire face au décalage temporel entre sortie/entrée d'argent, est de 873 000 €.

Par conséquent, ces deux ratios sont corrects.

En fin d'exercice, la trésorerie de 2 millions€ est positive et va permettre d'assurer la prise en charge financière des reports 2017 et des premières dépenses de l'année 2018.

Mme Cravero présente l'évolution des principaux ratios entre 2015 et 2017 de l'établissement :



Le FDR est en diminution mais reste conséquent.

La trésorerie est stable par rapport à l'année dernière.

Les deux derniers ratios que sont le résultat et la CAF sont en amélioration par rapport à 2016. L'année précédente avait été marquée par un résultat comptable déficitaire. En 2017, il s'améliore et devient excédentaire.

Mme Cravero détaille l'objet de la délibération :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- ⊆ 90,2 ETPT sous plafond et 7,50 ETPT hors plafond
- ⊆ 9 246 057 € d'autorisations d'engagement
- ⊆ 8 904 972 € de crédits de paiement
- ⊆ 8 812 677 € de recettes

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ⊆ - 92 295 € de solde budgétaire
- ⊆ - 34 689 € de variation de trésorerie (35 € régularisation trésorerie passive)
- ⊆ 680 216 € de résultat patrimonial
- ⊆ 798 471 € de capacité d'autofinancement
- ⊆ - 436 536 € de variation du fonds de roulement

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 680 216,36 € en réserves facultatives.

Le conseil d'administration décide d'affecter le report à nouveau excédentaire de 1.499,869,62 € en réserves facultatives. En cas de résultat excédentaire des années précédentes, l'établissement propose de l'intégrer en réserves facultatives afin de stabiliser les fonds propres.

La présidente demande des précisions sur le tableau 1 annexé à la présente délibération.

M. Lardé précise que l'établissement avait, en 2017, 90,2 Équivalent Temps Plain Travaillé (ETPT) pour le Parc national et le CBNMed et 86,5 Emploi Temps Plein (ETP), cadre d'emploi sur un emploi. Tous ces moyens humains ont été consommés, à la semaine près, au 31 décembre 2017. Cela signifie que l'établissement n'a rien rendu au ministère, pas une semaine d'emploi qui n'aurait pas été affectée au personnel.

Le tableau 1 des autorisations d'emploi, PNPC et CBNMed, figure en annexe de la note de l'ordonnateur.

M. Lardé rappelle que le budget initial 2018 a été construit à partir des informations qui avaient été communiquées et les recommandations indiquées par la tutelle de réduction de 1 ETP et 2 ETPT. Finalement, l'établissement a eu une notification d'un ETP en moins et d'un ETPT en moins, ce qui améliore la situation par rapport au budget initial. Mais il convient de rester prudent car d'autres notifications peuvent intervenir en cours d'année.

Le directeur apporte deux précisions sur l'exposé de **Mme Cravero**.

Pour la première fois est présenté au conseil d'administration un compte consolidé entre le PNPC et le CBNMed puisque les effectifs du CBNMed sont désormais décomptés dans les effectifs du PNPC. Historiquement, l'établissement présentait deux budgets indépendants et un budget consolidé ce qui faisait trois exercices comptables à cumuler. Pour des raisons de simplification, de charges de travail et par le fait que la Cour des comptes le permettait ainsi, le ministère de tutelle a simplifié cette présentation pour ne présenter aujourd'hui qu'un seul compte financier et un seul budget rectificatif consolidé pour le Parc national et le CBNMed.

Par ailleurs, l'établissement a rencontré le contrôleur budgétaire, il y a quelques jours, pour examiner ce compte financier 2017 et le budget rectificatif n°1/18. Le contrôleur budgétaire constate, comme l'a fait la Cour des comptes, la très bonne santé financière du PNPC et un effort prolongé dans la recherche de la diversification des ressources de l'établissement. Ces ressources sont à la fois des subventions d'opérateurs, Région, Europe, Département, mécènes de plus en plus, mais ce sont aussi des ressources propres liées à la taxe Barnier, à la taxe portuaire, aux conventions d'occupation temporaire qui sont signées entre les usagers et le PNPC.

Ces deux points méritent d'être soulignés.

M. Lardé ajouterait un troisième point qui est les félicitations du contrôleur budgétaire régional pour le suivi des emplois. Le Parc national de Port-Cros est le seul Parc national à consommer et saturer l'ensemble de ses moyens humains et à planifier en début d'année la masse salariale correspondante.

La présidente conclut en précisant que la trésorerie saine de l'établissement ne signifie pas que le Parc national a les moyens de ses ambitions, et en personnel et en moyens financiers. Cela veut dire qu'il gère bien le peu qu'il a.

► **La délibération n°2/18 est adoptée à l'unanimité.**

III-II Budget rectificatif n°1 au budget de l'exercice 2018 de l'établissement Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Mme Cravero présente le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018.

Elle indique que l'établissement a obtenu la reconduction du montant intégral de la contribution des agences de l'eau de 2017 pour 2018 soit 5,4 millions€. Ceci avait été intégré en budget initial 2018 donc pas de changement dans ce budget rectificatif.

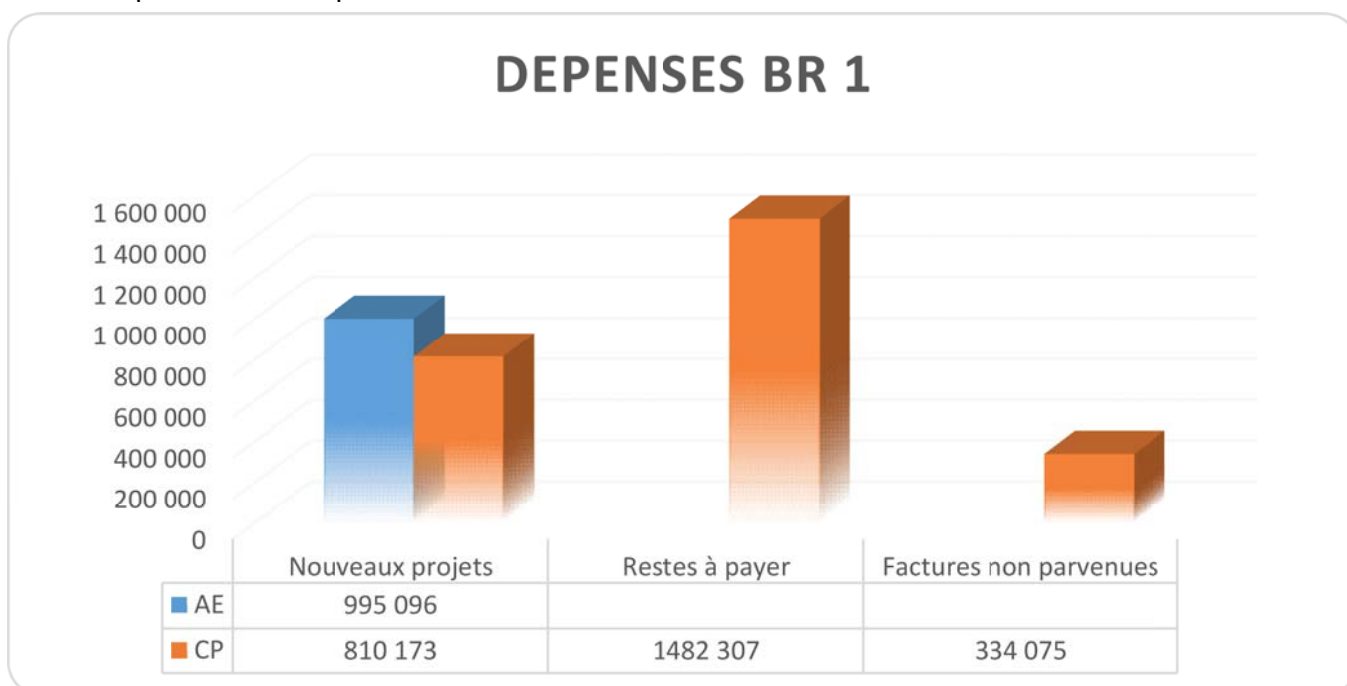
La présidente indique que les Parcs nationaux se sont battus pour avoir au moins la reconduction du même budget par la contribution des agences de l'eau entre 2017 et 2018.

Mme Cravero poursuit avec la notification des emplois sous plafond et la réduction d'un ETPT par rapport à 2017 qui est intégré dans ce budget rectificatif. En termes de dépenses, sont intégrés :

- les nouveaux projets des services et des secteurs,
- les restes à payer, c'est à dire les engagements juridiques de 2017 qui n'ont pas donné lieu à des paiements et qui vont être payés en 2018,
- de même que les factures non parvenues c'est à dire que les commandes ont été réalisées, les services faits ont été réalisés (prestation ou livraison actées) mais les factures n'ont pas été réceptionnées.

Mme Cravero informe que l'agent comptable impose une date de fin de facturation au 15 novembre. Pendant un mois et demi, l'établissement ne peut plus traiter les factures donc la trésorerie est impactée sur l'année n+1 et cela est régulé en BR n°1.

Mme Cravero présente les dépenses du BR n°1/18 :



Les autorisations d'engagement (AE) sont en bleu, il s'agit des commandes.

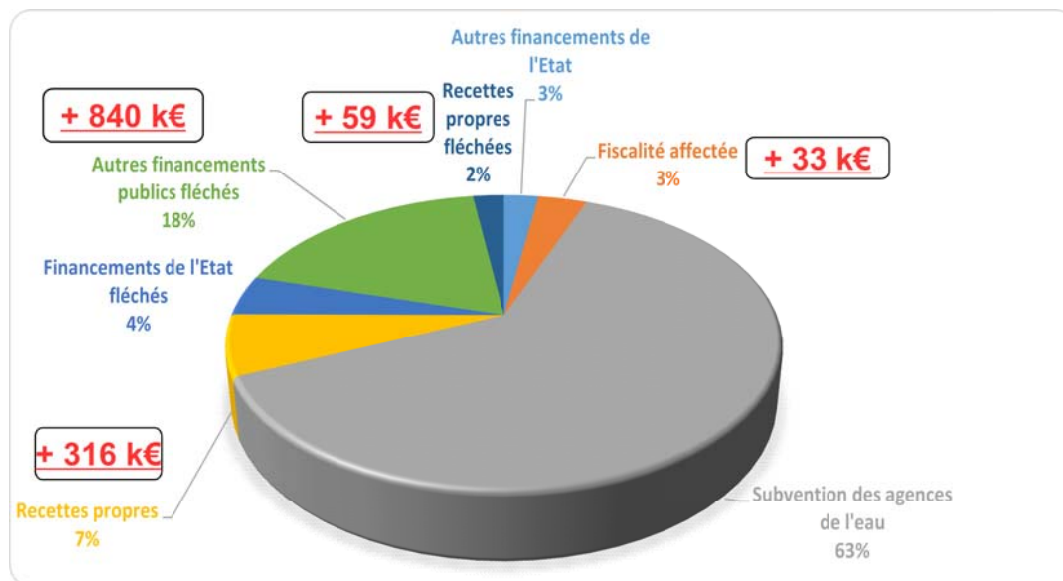
Les Crédits de paiement (CP) sont en rouge.

Il y a quatre types de dépenses :

- Au niveau du personnel, cela va se traduire par une augmentation de 69 000€ avec notamment les emplois hors plafond liés à des financements nouveaux notifiés pour le CBNMed. Ont été régularisés aussi les autorisations d'emploi suite aux notifications définitives.
- En fonctionnement, les CP augmentent d'1 100 000€ avec une part en nouveaux projets, le reste étant des régulations de l'année dernière.
- En intervention, + 69 000€, il ne s'agit que de régulations de 2017.

- En investissement : +1 300 000€ avec une partie de nouveaux projets mais une grosse partie aussi pour les restes à payer et les factures non parvenues.

Mme Cravero présente les recettes du BR n°1/18 :



Les recettes augmentent de 1 249 226 € par rapport au Budget Initial 2018 :

- +840 000€ pour les autres financements publics fléchés. Il s'agit notamment des fonds européens, des subventions qui vont être touchées suite aux travaux du Fort du Moulin puisque les financements peuvent être encaissés à la fin des travaux.
- +316 000€ pour les financements de l'État fléchés. Il s'agit notamment des financements liés aux mesures compensatoires du CBNMed.
- +59 000€ pour les recettes propres fléchées. Il s'agit notamment du mécénat GMF des années antérieures pour lequel l'établissement va pouvoir envoyer les décompte définitifs.
- +33 000€ pour la fiscalité affectée. Il s'agit de régularisation sur la taxe Barnier, au regard des réalisations 2017.

La contribution des agences de l'eau est conforme à ce qui avait été annoncé au budget initial 2018 donc elle ne varie pas.

Au final pour ce BR n°1/18 : un résultat consolidé légèrement négatif. L'objectif de l'établissement est d'arriver à l'équilibre en fin d'exercice.

La CAF de 40 000€ va financer une partie infime des investissements qui s'élèvent à 1 900 000€. La grosse partie va être financée par un prélèvement sur le FDR. L'objectif est de faire diminuer ce FDR par une ponction à hauteur de 1 500 000€. Le besoin en FDR reste stable avec 873 000 €.

Le FDR final est stabilisé à 1 300 000€, ce qui est correct. L'objectif est de finir l'année avec ce ratio. Enfin la trésorerie finale est positive. Elle devrait atteindre les 507 000€, ce qui permettra de finir l'année sans encombre.

Tous ces ratios sont relativement sains et stables mais sont clairement conditionnés à la reconduction intégrale de la contribution des agences de l'eau et sans gel en fin d'année, comme l'établissement a pu l'avoir en 2017.

Pour la présidente, ce terme de contribution des agences de l'eau va poser problème. Il s'agit bien des dotations du service public. Elle demande des précisions quant aux ETPT qui passe de -2 à -1 pour savoir ce qui va se passer en 2018 par rapport à 2017.

Le directeur rappelle que dans le budget initial, validé le 27 novembre dernier, l'établissement avait anticipé sur la notification du ministère de tutelle, la baisse de 1 ETP et de 2 ETPT. Or, finalement, la notification définitive a été plus favorable au Parc national puisqu'elle est de -1 ETP et -1 ETPT.

M. Lardé ajoute que la conséquence de la réduction des ETPT était de devoir diminuer de pratiquement 90% les moyens humains mis à disposition des secteurs pour ce qu'on appelle des renforts saisonniers.

En effet, tous les ans, à partir du mois d'avril, l'accueil aux maisons de Parc national est renforcé pour permettre l'accueil des visiteurs. A Port-Cros, il y a également l'aide à la gestion portuaire. La réduction des ETPT avait pour conséquence de réduire considérablement ces renforts saisonniers avec la perte d'environ 12 mois de temps agent saisonnier. Le fait que le nombre d'ETPT passe de -2 à -1, même si les secteurs n'auront pas les mêmes moyens que les années passées, permettra d'assurer l'accueil sur les différents secteurs.

Le directeur rappelle que, depuis 2014, la baisse des emplois en ETP du Parc national, ceux reconnus par le ministère, a été de 6 emplois. Le Gouvernement a annoncé une prolongation de cette baisse des emplois pour les 5 ans à venir de l'ordre de 2% par an. Le schéma d'emploi de l'établissement va donc à la baisse comme pour tous les opérateurs de l'État. Face à cette diminution annoncée, l'établissement doit réagir, s'organiser et anticiper. Tout cela est un travail de fond à faire sur l'organisation de l'établissement pour néanmoins continuer à répondre au mieux aux ambitions qui ont été celles de la charte et pour laquelle le Parc national et les collectivités se sont engagés. L'établissement est confronté à cette situation. Pour y palier dans un premier temps, il y a la diversification de recherches de ressources du Parc national. La baisse des 6 emplois a pu être partiellement compensée par le recrutement de l'équivalent de trois à quatre personnes dans les emplois hors plafond qui sont des emplois sur ressource liés à des appels à projet ou liés à des programmes pluriannuels sur lesquels le Parc national répond et s'engage. Cela a permis de palier en partie cette baisse des effectifs mais il y a une limite aussi dans la possibilité de diminuer ces effectifs par rapport aux missions fondamentales du Parc national.

Pour **M. Prodromidès**, si le débat est élargi, il y a quand même une contradiction du point de vue de l'État. Jusqu'en 2012, il y avait un cœur de parc national à Port-Cros et un parc domanial à Porquerolles géré par le PNPC. Depuis 2012, le territoire du Parc national s'était potentiellement agrandi de 75 fois avec l'aire optimale d'adhésion et au final cela doit faire à peu près 40 fois avec l'aire d'adhésion, deux cœurs de parc national, des missions qui se sont enrichies grâce à la fusion entre les sociétés civiles, les collectivités et le Parc national. Et d'un autre côté, il est demandé de réduire les emplois. C'est totalement incohérent. Il conçoit la réduction de ce qui est dépensé par l'État d'un point de vue de la fonction publique en France mais encore faut-il que ce soit à mission constante. Quand les missions s'élargissent et s'enrichissent, il faut le faire entendre. Il ne sait pas comment aider l'établissement sur ce point, mais il est prêt à faire des tribunes si c'est opportun. D'un côté, il y a des projets territoriaux qui se sont élargis avec la charte et d'un autre côté une réduction de personnel. Il ne voit pas comment continuer avec deux directions opposées.

Pour **la présidente**, l'établissement va être obligé de faire des choix mais elle souhaite à ce que soit associé l'ensemble du conseil d'administration à ces choix stratégiques. Ce qui est sûr c'est qu'on ne peut pas demander le triple de travail à un même agent. Cela l'étonne d'ailleurs que **Mme Aboucaya**, ne soit pas encore intervenue.

Mme Aboucaya remercie les administrateurs qui évoquent les inquiétudes qui sont évidemment celles des personnels. Elle estime qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter et remercie effectivement **M. Prodromidès, le maire d'Hyères, la présidente, le directeur** qui évoquent très bien les problématiques.

Compte-tenu de l'annonce des effectifs en diminution, et en tant que représentante du personnel, **Mme Aboucaya** votera contre le BR n°1/18.

M. Arthus-Bertrand propose que le conseil d'administration vote également contre pour être avec les personnels, cela serait un signe fort vis à vis de l'État.

Le directeur explique qu'un vote contre placerait automatiquement l'établissement sous la règle des douzièmes et sous un régime de tutelle qui ne lui permettra pas de fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Avec la règle des douzièmes, l'établissement ne peut engager plus que la dépense de la subvention mois par mois, c'est à dire qu'il se trouverait confronté à une quasi impossibilité de faire des programmations financières avec des engagements importants. De plus, cela fournirait une charge de travail encore plus importante. Aussi, le vote contre un budget ne sert ni les agents du Parc national ni la politique globale de l'établissement.

La présidente indique que le vote peut s'accompagner d'une motion, comme cela a été proposé précédemment. La conférence des présidents a déjà adressé des courriers pour dénoncer cet état de fait, par deux fois, mais le conseil d'administration pourrait aussi se positionner avec une motion pour montrer qu'il n'accepte pas ces changements et essayer de faire arranger les choses pour la suite.

Mme Bellan-Santini est favorable au vote du budget et à la motion l'accompagnant. Ceci d'autant plus que la tendance actuelle est de réduire les personnels et d'ouvrir certains crédits sur des objectifs bien pointus, sur des programmes particuliers, avec des CDD de quelques mois et cela est très grave. En science, en recherche, il y a eu cette dérive qui fait perdre énormément de connaissance. Pour les Parcs nationaux où en définitive il faut un certain apprentissage du parc national pour pouvoir passer les messages, avoir de courtes missions est une véritable catastrophe. Peut-être que dans certaines activités au niveau de l'État cela est possible, mais elle croit que pour les Parcs nationaux c'est une erreur fondamentale. Elle souhaiterait que soit ajouté ce point dans la motion parce que c'est une tendance générale qui est, selon elle, encore plus mauvaise. C'est encore bien plus mauvais pour les Parcs nationaux où il faut une continuité dans la gestion, dans la gouvernance et dans la passation des missions et des connaissances. On ne peut pas faire de l'éducation du public avec des agents qui arrivent dans un Parc national pour six mois.

La présidente demande si **Mme Bellan-Santini** s'est exprimée dans ce sens au Parc national des Calanques.

Mme Bellan-Santini répond que le conseil d'administration du Parc national des Calanques se tient le lendemain.

M. Prodromidès vient en appui de ce que vient de dire **Mme Bellan-Santini**. Il est pour envoyer un signal via la convention avec l'AFB à l'État mais si le budget n'est pas voté, cela sanctionne l'établissement lui même qui a une bonne gestion. Selon lui, il faut au contraire voter pour et saluer tout cette bonne gestion et le rapport de la Cour des comptes pour dire arrêter de nous enlever des emplois et arrêter de nous enlever le dernier douzième.

► **La délibération n°2/18 est adoptée à l'unanimité moins un vote contre (Mme Aboucaya) et deux abstentions (MM. Arthus-Bertrand et Seemuller).**

IV. Rapport final de la Cour des Comptes

M. Lardé présente le rapport de la Cour des Comptes. Les assises du contrôle de la cour des comptes ont commencé par des échanges des documents en décembre 2016 et se sont poursuivies jusqu'à la fin du premier semestre 2017 avec un contrôle sur place de trois jours au printemps. Un rapport provisoire a été reçu début juillet auquel l'établissement a présenté un certain nombre d'observations et de rectifications. Enfin, ce rapport définitif a été reçu à la fin de l'année 2017. Ce rapport de la Cour des Comptes est un bon rapport pour l'établissement.

La Cour présente cinq recommandations dont deux sont des recommandations qui sont également adressées à l'agence comptable :

- Rédiger un nouveau Schéma Pluriannuel de Stratégie immobilière (SPSI) permettant de formaliser les axes de la stratégie immobilière avec un plan pluriannuel d'investissement.

L'établissement est en train de travailler sur ce document.

- Établir une nouvelle cartographie des risques en liaison avec l'agence comptable.
- Déployer un plan de contrôle des trois régies visant à s'assurer de la régularité de leurs opérations et de leur bon fonctionnement. **M. Lardé** rappelle que l'établissement a trois régies : une régie des maisons de Parc national à Port-Cros et à Porquerolles et une régie portuaire à Port-Cros.
- Actualiser et fiabiliser l'état de l'actif de l'établissement. La fiabilisation de l'actif a déjà été réalisée.
- Poursuivre la stratégie de diversification des ressources propres de l'établissement.

Des points de vigilance ont également été adressés par la Cour des Comptes tels que :

- Régulariser la situation des logements mis à disposition des agents, en particulier les agents de Port-Cros qui ne sont pas en nécessité absolue de service mais en logement de passage. Une convention d'occupation doit donc être délivrée à chacun des agents utilisant des logements de passage.
- Mettre à jour le règlement intérieur de l'établissement. Cela a été réalisé au mois de novembre avec un passage en Comité technique de l'établissement.
- Élaborer un guide interne des procédures de commande publique. Le projet est actuellement en relecture.

Pour finir, des satisfecits sont adressés à l'établissement :

- l'adoption de sa charte,
- la mise en place du CESC,
- l'atteinte par l'établissement des objectifs des contrats d'objectifs,
- la poursuite d'une activité scientifique reconnue,
- une diversification des ressources propres,
- la situation financière du Parc national particulièrement saine,
- et une attention particulière à la gestion du personnel.
- La Cour souligne également la mutualisation avec le Parc national de Calanques.

M. Lardé conclut en précisant qu'un tableau d'activité de l'ensemble des points de vigilance a été établi par thème, avec un calendrier de réalisation. Il constituera le tableau de bord de l'année 2018. A la fin de l'année, l'établissement se sera conformé à tous les points soulevés par la Cour des comptes.

La présidente félicite tous ceux qui ont contribué à la bonne gestion, à la fois financière et des personnels, soulignée dans ce bon rapport de la Cour des Comptes vis à vis de l'établissement avec quelques points de vigilance à améliorer.

M. Seemuller fait trois remarques sur ce rapport.

D'abord, une phrase l'a choqué p.27 du rapport où la Cour des Comptes parle de Port-Cros comme « un territoire isolé et démuné de tout service public ». Il n'est pas sûr que le maire d'Hyères ou ses représentants dans cette salle puissent acquiescer cette phrase. Il est très choqué que la Cour ait rédigé sous cette forme la présence de la mairie et des services publics. Avec 350 000 visiteurs, il y a forcément un service d'eau, d'assainissement. En tant que représentant du maire, il s'astreint à ce que les services publics soient au rendez-vous et ils le sont. Il pense que c'est une phrase malheureuse dans ce contexte.

Le deuxième élément porte sur les cessions immobilières. Il l'a déjà dit au **directeur**, cela pose un problème de fond concernant les trois logements historiques de Port-Cros dont toutes cessions remettraient en cause la présence de ces personnes. Certaines sont des habitants de plus de 60 ans. Il pense qu'il faudra trouver une solution avec la mairie même si aujourd'hui le débat est toujours ouvert et rester vigilant sur ces familles modestes qui n'ont pas forcément une capacité à acheter, comme cela avait été le cas d'une des familles précédemment. Il observe aussi que sur les dix logements de passage de l'établissement, trois sont inoccupés à l'année. Or, il a des demandes

constantes des commerçants pour chercher des moyens de s'installer et de vivre à Port-Cros. Il s'agirait de trouver une solution, si elle existe, pour éviter cette contradiction entre le parc immobilier inoccupé de l'établissement et les besoins du village.

Le dernier élément porte sur la diversification des ressources. La Cour des Comptes conclut sur le fait que l'établissement pourra également répondre aux attentes de la tutelle en termes de diversification des ressources propres avec la mise en place de redevance portuaire, taxe de transport, etc. La question du développement est sous-jacente à tout ce rapport, c'est un élément extrêmement intéressant parce que cela marque bien l'ambition du Parc national qui n'est pas de se restreindre sur son cœur mais bien sur toute l'aire d'adhésion.

M. Prodromidès rappelle ce qu'il a dit lors du Bureau sur le fait que la Cour des comptes souligne que le Parc national de Port-Cros a la plus faible dépendance des Parc nationaux à la SCSP. C'est extrêmement positif. Il en profite pour adresser les félicitations du CESC au Parc national parce que c'est dans la droite ligne de la charte, de ce qu'ils ont voulu comme coalescence entre les différentes parties qui composent le Parc national. Il félicite également le service Coopération et ingénierie financière qui décroche notamment les fonds FEDER et ceux qui les mettent en place du point de vue opérationnel, en particulier le service Économie de Proximité – Innovation – Transition Énergétique (EPITE) mais aussi l'ensemble des services. S'appuyant sur ce bon rapport de la Cour des comptes, il n'a pas à commenter la stratégie immobilière mais, dans le profil de la charte, ces fonds européens notamment qui servent, comme pour la ZMEL de Port-Cros, à la protection des cœurs de parc national, il est extrêmement important que ces deux services soient maintenus ainsi que ceux ou celles qui les incarnent.

Pour répondre à **M. Seemuller, le directeur** précise que sur la partie immobilière, l'établissement avait effectivement envisagé de se dessaisir d'un certain nombre de bâtiment compte tenu de l'importance du bâti de propriété du Parc national et de la baisse de la subvention qui permet d'entretenir ce bâti dans des conditions satisfaisantes. La Cour n'enjoint pas l'établissement de faire cette vente mais remarque simplement que cette vente a été envisagée. Par ailleurs, elle demande à ce que l'établissement revoie le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) pour les années qui viennent. Ce travail est engagé depuis le 1^{er} janvier pour refaire le compte de l'ensemble des bâtiments qui sont portés par le Parc national. Il s'agit d'une trentaine de maisons et d'une dizaine de forts patrimoniaux, sans compter les forts du Conservatoire du littoral qui sont remis en gestion au Parc national. Aussi, il y a un travail énorme à faire d'entretien de ces bâtiments et de remise à niveau de l'état de ce parc immobilier dans la programmation budgétaire. Selon **le directeur**, c'est pour cette raison qu'une solution de vente avait été proposée. Parallèlement à cela, l'établissement a fait des démarches auprès de bailleurs sociaux pour voir si le Parc national pouvait leur céder ces bâtiments pour qu'ils en assurent le portage locatif pour continuer à accueillir des foyers. Sur les îles, l'établissement n'a pas eu de réponse positive de la part de ces bailleurs sociaux, le parc immobilier étant paradoxalement trop étroit pour qu'ils veuillent s'impliquer sur les îles, avec les contraintes de l'insularité qui amènent à travailler sur des petits programmes très prenants en temps et très exigeants en service. Dans le futur SPSI, l'établissement va revoir les conditions à la fois de l'état des différents bâtiments, rejauger l'investissement nécessaire et revoir une politique d'investissement sur le long terme pour avoir un entretien régulier de l'ensemble de ce patrimoine bâti. L'orientation souhaitée par **le directeur** pour l'instant est de ne pas s'orienter a priori sur la vente de ces bâtiments. Maintenant, il faut voir, au regard des contraintes financières, budgétaires et des subventions, comment revaloriser ce patrimoine. Pour la partie du patrimoine historique, du fait que l'établissement arrive à mobiliser des cofinancements extérieurs très importants, il est acté de les conserver. Actuellement, pour la réalisation du fort du Moulin, près de 80% de financements viennent de l'extérieur. Le co-financement sera également à cette même hauteur pour le Fort du Pradeau. Cela permet de dégager un budget propre au Parc national pour l'entretien du bâti fonctionnel.

Le directeur informe que le SPSI sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

La présidente rappelle que le ministère avait demandé un bilan du patrimoine pour voir si des biens pouvaient être vendus sachant qu'il faudrait mieux mettre une dépense face à ces recettes obtenues, sinon les bénéficiaires répartiraient dans le pot commun. Aussi, il faut établir une stratégie immobilière.

Le directeur ajoute que le volet important de cette stratégie immobilière sera de définir comment valoriser au mieux le patrimoine existant en terme locatif ou en terme d'usages. L'établissement a des marges de progression. Cela a été évoqué précédemment par rapport aux logements de passage où les conventions faisaient défaut. Il y a donc un rattrapage certain à faire sur ce passif et de pouvoir valoriser au mieux le parc immobilier, et ce prioritairement pour les gens qui doivent travailler sur les îles.

M. Seemuller demande si une réunion pourrait être organisée sur ce sujet en dehors du conseil d'administration.

Le directeur précise que l'établissement doit établir le bilan du patrimoine bâti pour le mois de juin 2018. Ce bilan sera présenté en réunion de Bureau pour examiner cette première partie du SPSI.

M. Prodromidès distingue le patrimoine classé historique et les logements du Parc national. D'après les propos de la Cour des comptes, elle oublie que c'est un patrimoine singulier parce qu'il est situé sur les îles. Les îles ont besoin de la présence du Parc national, y compris en terme de logement, pour le personnel ou avec des baux pour les habitants qui coopèrent au maintien de la vie sur les îles avec le Parc national. Il propose qu'une note rappelle cela de façon générale à la tutelle.

Pour la présidente, il est plus facile de vendre que de racheter donc il faudra bien être sûr que l'établissement n'en aura plus jamais l'utilité.

V. Contrat d'objectifs 2015-2017 du Parc national de Port-Cros : bilan 2017.

VI. Approbation du compte-rendu d'activité 2017 du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Le directeur précise que le bilan 2017 du contrat d'objectifs (COB) et le compte-rendu d'activité 2017 (CRA) doivent chacun faire l'objet d'une délibération différente. Dans une recherche de simplification, une seule présentation sera faite puisque les deux documents se croisent. Il signale aussi que dans le cadre de la démarche missions/moyens et dans la recherche de mesure de simplification, l'établissement cherche à l'avenir à n'avoir qu'un seul document qui pourrait à la fois servir de bilan annuel du COB et en même temps de CRA.

Le directeur précise que n'étant pas possible de présenter en conseil d'administration l'ensemble des actions réalisées par le Parc national et son équipe sur l'année 2017, des opérations significatives ont donc été sélectionnées. Il invite les administrateurs à se reporter aux versions papier du COB et du CRA qui sont plus exhaustives.

• Secrétariat général

M. Lardé indique que l'année 2017 a présenté plusieurs marqueurs importants en termes de ressources humaines :

- la mise en place du quasi-statut pour les agents non-titulaires. Il s'agit de doter des agents à statut précaire en CDD ou en CDI, d'une grille indiciaire et d'un dénouement de carrière normés par des textes transparents avec une évolution de carrière à l'image du déroulement de carrière des fonctionnaires, avec des échelons, des références indiciaires, des corps d'appartenance, des grades et des possibilités de passage d'une catégorie à une autre dans le cadre des commissions consultatives paritaires ministérielles.

- la prolongation de la loi de déprécarisation « Sauvadet ». Six agents du Parc national et du CBNMed ont été déprécarisés en 2017. L'établissement reste dans l'attente des arrêtés de nomination. Il s'agit de deux agents du CBNMed dans le cadre des adjoints de travaux publics de l'État, d'un agent du secteur de Port-Cros dans le grade de technicien supérieur principal du développement durable et trois agents du siège et des différents secteurs dans les corps d'adjoints administratifs et adjoints techniques de l'administration de l'État.
- le contrôle de la Cour des comptes a été un élément important au cours de l'année.
- l'incendie du Cap Lardier avec l'allocation de moyens supplémentaires pour le secteur, des mois de renfort saisonniers : 16 mois de CDD plus 4 mois d'intérimaire dans le cadre du marché passé en 2017 avec les 90 000 € de subvention exceptionnelle de la tutelle.
- une inspection santé et sécurité au travail a eu lieu au mois d'octobre 2017.

S'agissant des emplois, **M. Lardé** souligne le fait que l'établissement a consommé 100% des ETP et ETPT soit 86,5 ETP et 90,2 ETPT.

Sept volontaires du service civique ont été recrutés, cela a été évoqué lors du dernier conseil d'administration, avec cinq volontaires en poste au PNPC et deux au CBNMed.

Vingt stagiaires, dont onze gratifiés, ont été accueillis pour 1 020 jours de présence. L'établissement se fait un point d'honneur à recevoir des stagiaires et à les accueillir sur différents projets.

L'établissement a passé un marché d'intérim ce qui permet de donner des renforts supplémentaires aux services opérationnels du siège ou aux différents secteurs.

En terme de dialogue social, **M. Lardé** informe que trois réunions du CT d'une part et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) d'autre part ont été tenues.

Les principaux sujets portés au débat dans le cadre de ces instances statutaires de consultations sont :

- la modification de l'organigramme de l'établissement, notamment par la fusion des services tourisme durable et communication et éducation à l'environnement en service Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines,
- la convention de rattachement des Parcs nationaux à l'AFB,
- le quasi-statut des agents non-titulaires,
- le budget : compte financier et budget rectificatif,
- le contrôle de la Cour des comptes,
- la dotation des agents commissionnés en armes de défense. Il s'agit de bâtons télescopiques de défense et l'instruction relative à la dotation en armes de gestion pour la régulation des sangliers sur les secteurs de Port-Cros et Porquerolles,
- la mise à jour du règlement intérieur de l'établissement qui est une demande de la Cour des comptes et qui a été régularisée.
- Et puis, une discussion sur les locaux.

La commission interne formation s'est réunie à deux reprises, de même que le groupe « locaux » pour discuter des travaux au sein du siège de l'établissement mais aussi des locaux des secteurs.

Enfin, la fin de l'année 2017 a été le point de lancement de l'adéquation des missions aux moyens.

• **Systèmes d'information**

M. Poncin, chef du service Systèmes d'Information (SI), informe que suite à la convention passée entre le PNPC et l'Université de Toulon, le SI s'est rapproché de la direction des systèmes d'information de l'Université pour engager une collaboration des deux services dans une convention qui sera signée prochainement à la fois au niveau infrastructure mais aussi au niveau savoir-faire.

En 2017, le SI a développé des outils internes tels que l'Intranet. De nouveaux modules favorisent la collaboration au sein de l'établissement. Il s'agit d'outils collaboratifs en ligne, mis à jour instantanément. Le SI contribue également aux bases de données avec SILENE (outil de la Région PACA) ou ObsOcc (outil interparcs), et des outils internes qui sont des outils de suivis essentiellement scientifiques pour l'instant.

Le SI va poursuivre son effort avec le développement des outils à connaissance et des outils d'aménagement. Cela permet aussi à l'établissement de faire des économies et d'avoir une meilleure gestion en termes de ressources et de moyens.

- **Incendies au Cap Lardier**

Le directeur ne pouvait pas faire ce bilan 2017 sans revenir sur les incendies du Cap Lardier du 24 juillet 2017 et insister surtout sur les différentes mesures qui ont été et sont encore mises en œuvre pour faire face à cette situation.

La dernière semaine de juillet, des incendies importants se sont déclarés sur le territoire de l'aire optimale d'adhésion du Parc national, d'abord au Cap Lardier, ensuite à Bormes-les-Mimosas et La Londe-les-Maures, puis à Hyères. C'était au mois de juillet et la saison était loin d'être terminée.

La sécheresse étant présente et installée, l'établissement a eu la crainte des risques d'incendie sur les îles où les moyens de lutte au sol sont très réduits. Il faut plusieurs heures pour acheminer du matériel du continent et seuls les moyens aériens peuvent être mobilisés dès lors qu'on est dans la journée. La nuit, les îles seraient extrêmement démunies. Grâce à l'aide exceptionnelle du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui a été évoqué précédemment pour le budget, l'établissement a pu mettre en œuvre des actions. Il s'agit, tout d'abord, d'actions de prévention à l'embarquement. Cet été, il y a eu sur les îles 17 jours de fermeture de massifs en risque très sévère et 7 jours de fermeture en risque exceptionnel. Sur la période du 8 juillet au 4 septembre, cela fait un total de 24 journées de fermeture de massif ce qui est un record, triste mais absolu, en matière de fermeture des massifs sur les îles. L'établissement a donc mis en place une communication d'urgence. D'abord, dix agents du siège du Parc national, en binôme, sont allés informer les visiteurs à l'embarquement vers les îles dans les trois ports (Port St Pierre et Tour fondue à Hyères, Port du Lavandou). Le relais a rapidement été pris par le Collectif à l'initiative pour l'environnement du territoire des maures (CIETM) qui a mobilisé une quinzaine de personnes formée par le Parc national. Le CIETM a poursuivi cette information à l'embarquement vers les îles jusqu'au 20 septembre, date à partir de laquelle l'établissement a considéré que le risque incendie s'était amenuisé. Cette communication a permis de toucher environ 40 000 personnes à l'embarquement, ce qui est important et positif. L'information délivrée a porté sur le risque incendie, sur les itinéraires qui restent ouverts, et ils sont très limités les jours de fermeture des massifs, à Porquerolles et à Port-Cros, et de rappeler les interdictions de fumer et les mesures de police auxquelles s'exposent les contrevenants en cas de risque d'incendie.

Sur le Cap Lardier, les deux communes touchées sont La Croix Valmer et le territoire de Ramatuelle, sur les sites du Conservatoire du littoral pour une très grande partie. L'incendie a traversé ce site dans la nuit du 24 au 25 juillet en l'espace de deux heures de temps avec une progression de feu de l'ordre de 2 400m/heure et des sautes de feu de plus de 900m d'après les pompiers qui étaient sur place. Dès le lendemain matin, l'incendie était généralisé. Grâce à l'intervention des forces de pompiers, le front nord de ces incendies a été jugulé et n'a pas touché les parties bâties de ces communes. Néanmoins, les retours de feu ont vu des incendies encore se produire sur le restant de la semaine et ont conduit à la destruction d'environ 430 ha de boisement et d'espace naturel remarquable. Il n'y a pas que des forêts qui sont impactées, il y a des écosystèmes qui accueillent des espèces remarquables comme la tortue d'Hermann ou le lézard ocellé. Ces espèces ont une mobilité faible et ont été les premières victimes de ces incendies en tant que faune au sol. Suite à cela, un chantier avec six personnes a été mis en place à partir du 1^{er} septembre sur la commune de La Croix Valmer avec une interruption sur janvier/février. Il vient de reprendre. Ce chantier est destiné à faire de la protection contre l'érosion des sols par du fascinage en branches ou par la pose de filet coco. Une vingtaine d'hectares de forte pente a été traitée. Une reprise de la végétation herbacée est observée. Elle est sans doute liée à l'exposition à l'humidité maritime de ce site. Aujourd'hui, les équipes d'insertion se concentrent sur le volet lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier les espèces opportunistes qui profitent de ces périodes d'incendie ou de déstabilisation des sols pour faire des montées à graines. Ces reproductions spectaculaires risquent d'envahir les sites incendiés par des plantes non patrimoniales. Les actions mises en place aujourd'hui visent à la reconstitution d'un site méditerranéen vers lequel de nouveaux itinéraires forestiers sont à définir. Il s'agit à la fois de la reconquête naturelle de ces sites mais aussi en accompagnement, en utilisant au maximum les solutions fondées sur la nature pour accélérer les phénomènes de transition naturel de la forêt incendiée, de la reconstitution d'un massif boisé.

M. Prodromidès demande si les coupes à blanc sont consécutives aux incendies ou préventives dans le cas de futurs incendies.

Le directeur précise que les quelques coupes à blanc prévues par le Conservatoire du littoral et l'Office national de la Forêt (ONF) dans le cadre d'un rapport risque et sécurité, sont des coupes qui concernent des zones qui étaient composées en très grande dominante de pins d'Alep incendiés et sur lesquels il n'y avait aucun espoir de régénération. Pour le reste, hormis les problèmes de sécurité, il s'agit d'attendre la première saison pour voir quelle est la reprise des arbres incendiés.

Pour 2018, **le directeur** informe que l'établissement souhaite :

- maintenir le dispositif de sensibilisation à l'embarquement vers les îles. Des financements sont déjà actés de la part de mécènes pour cette opération. Les comités communaux feux de forêt (CCFF) viendront concourir au renforcement des agents du PNPC pour la surveillance sur les îles, en coordination avec la police municipale d'Hyères.
- mener une réflexion sur l'arrêté préfectoral de fermeture des massifs et l'encadrement de la circulation dans les massifs, en liaison avec la DDTM. Chaque matin de fermeture des massifs, une quarantaine de points de fermeture est fait par les agents du Parc national sur les îles, aidés par les casques verts, pour éviter la circulation d'un maximum de piétons ou de cyclistes à l'intérieur des massifs forestiers dans des zones particulièrement sensibles.
- voir la révision du plan de défense des îles.
- engager l'actualisation du plan opérationnel dans le cadre de réunion avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Sur le Cap Lardier, l'établissement travaille sur la préparation d'un plan d'action à moyen terme, la lutte contre les plantes invasives, la définition des itinéraires forestiers, le suivi des retours des espèces remarquables dans des écosystèmes remarquables et le réaménagement du sentier du littoral.

Le directeur salue le travail exceptionnel de collaboration qui se fait entre les deux communes de La Croix Valmer et de Ramatuelle, le CEN PACA, représenté ici avec M. Maury et le Conservatoire du littoral, représenté ici par Mme Sejalon, ainsi que l'ONF. Tous ces acteurs se sont rencontrés régulièrement et ont convergé pour la mise en place de solutions rapides et efficaces sur la recomposition du Cap Lardier qui est un site patrimonial extrêmement fréquenté puisque c'est de l'ordre de 350 000 visiteurs par an qui sont accueillis sur ce site.

Mme Huraut tient à remercier, au nom de La Croix Valmer, les actions faites par le Parc national sur le territoire de la commune et sur le territoire de la commune voisine de Ramatuelle, car elle pense que le maire de Ramatuelle s'associe à ses propos. Elle remercie aussi le personnel du secteur du Cap Lardier qui a travaillé sur le site dont M. Casteran présent dans la salle. Cela n'a pas été facile pour eux tous les jours de travailler sur un site incendié. La première fois qu'elle est allée sur site accompagnée de M. Casteran, c'était horrible, c'était lugubre et le moral était en berne. Elle y est retournée la semaine passée et elle tient à dire qu'elle a repris le moral parce qu'elle a trouvé que la végétation avait bien repris, surtout le chêne liège. Suite à l'abattage des arbres, elle redécouvre le paysage. Elle est ravie de voir comment la nature reprend ses droits. Elle l'avait déjà fait mais elle tenait vraiment encore à remercier le Parc national.

Mme Cananzi demande, sur Porquerolles, s'il ne serait pas plus opportun, plutôt que de mobiliser les agents les jours où il y a du vent, d'avoir un affichage comme c'était le cas il y a quelques années. Toutes personnes arrivant sur le site de la Tour Fondue étaient prévenues que les massifs étaient fermés. Cela permettrait aux agents d'être mobilisés sur d'autres missions et notamment sur la surveillance des cigarettes sur les plages. Il est à son sens capital d'engager une démarche concernant l'interdiction de fumer sur les plages parce que les massifs sont très proches, même s'ils sont très peu accessibles et l'interdiction de fumer sur les plages n'est pas respectée. Il s'agirait donc plutôt d'avoir un panneau d'information de manière permanente sur la fermeture des massifs, comme cela se faisait à l'époque du plan alarme et d'avoir une surveillance plus accrue des agents, ces jours là, sur les plages pour ce qui est de la cigarette.

Mme Huraut témoigne que pour ce qui est du Cap Lardier, quand il y a une interdiction de fumer sur les plages, le problème est que les jeunes vont juste derrière et souvent dans le massif et cela pose aussi problème. M. Casteran peut le confirmer parce qu'il y est confronté.

Le directeur précise que ce ne sera pas la Tour Fondue ou les plages l'été prochain mais la Tour Fondue et les plages. Le dispositif préalable à l'embarquement paraît essentiel compte tenu des retours extrêmement positifs de la part des visiteurs qui ont été informés. Il y avait une inquiétude des commerçants de Porquerolles de dire qu'il y aurait une baisse de l'activité économique sur l'île. En fait, les statistiques montrent que seul 2;2 % des visiteurs font demi tour, ce qui est loin de mettre à mal l'économie insulaire ces jours là.

Mme Cananzi fait remarquer ne pas avoir abordé le sujet du point de vue de l'économie locale, mais uniquement de la sécurité.

Le directeur ajoute que ce que dit **Mme Huraut** est parfaitement vrai aussi et le Parc national en a conscience donc il faut une vraie présence sur les plages autrement les fumeurs se cachent dans le sous-bois et le résultat est encore pire en terme de risque.

M. de Cabarrus demande ce qu'il en est pour Port-Cros.

Le directeur précise que le dispositif à l'embarquement concerne toutes les vedettes à destination de Porquerolles, comme celles de Port-Cros. Sur les plages, le Parc national réalise déjà des actions régulières.

M. Creusefond revient sur ce qui existe en terme de prévention. D'abord, il souhaiterait vraiment avancer sur le fait d'avoir à la Tour fondue une vraie gare maritime avec une porte d'entrée du Parc national. Cela permettrait de gagner en visibilité. Il le répète depuis des années.

M. Creusefond pose la question de la révision du plan de défense des îles et l'actualisation du plan opérationnel des îles. A sa connaissance, il n'y a pas de plan opérationnel des îles et il aimerait avoir une date à laquelle ce plan opérationnel et ce plan de défense seront instaurés. Les incendies ont eu lieu il y a 7 mois et pour l'instant, à sa connaissance, aucune réunion n'a eu lieu.

Le directeur indique qu'au moins une dizaine de réunion avec le SDIS et les services de la mairie ont été organisées pour définir les conditions d'accès aux îles les jours de fermeture. Ces concertations ne sont pas terminées. Les obligations légales de débroussaillage et des plans d'intervention au sol demandent un travail préparatoire pour la saison, travail également subventionné par la Région et par le FEADER.

M. Creusefond demande ce qu'il est pour le plan d'évacuation des îles.

Le directeur précise que sur Porquerolles, la gouvernance est partagée entre des espaces naturels qui sont sous dépendance du Parc national, la partie village qui est un territoire communal, comme le reste d'ailleurs, mais sur lequel le Parc national n'a pas de compétence particulière, et le port qui a pour autorité portuaire la métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM). Les concertations avec MTPM et la commune ont débuté pour aller vers une régulation des trafics au niveau de l'autorité portuaire MTPM de façon à pouvoir écrêter le nombre de personnes qui fréquente l'île les jours de fort risque incendie.

M. Prodromidès demande qui, du Parc national, de la commune ou de la Préfecture, met au point le plan d'évacuation en cas de sinistre majeur. Il demande qui prend l'ordre d'évacuation suivant quel scénario et suivant quelle information préalable.

Sur la question de l'évacuation, **M. le Préfet** confirme, si nécessaire, ce qui avait dû être évoqué lors d'une réunion précédente de la même instance, question en tout cas qui a fait l'objet de discussion entre le Secrétaire général de la Préfecture et **le directeur** du Parc national également ici présents, de la disponibilité sans plus tarder de la préfecture pour une réunion à l'initiative du Parc national sur le sujet. S'il est besoin de le confirmer, il le confirme, quand une réunion est demandée à la Préfecture, elle la fait.

M. Prodromidès prend note mais à la suite des incendies de cet été, lors des réunions du CESC en fin d'année, avait été annoncée une réunion en présence de **M. le Préfet** et de la préfecture. Il pensait que cela était fait depuis longtemps.

Dans ce cas, **M. le Préfet** répète, pour se faire bien comprendre, que quand une réunion est demandée, elle est organisée.

M. Prodromidès demande à **Mme Audibert** si la mairie a fait la demande de la réunion auprès de la Préfecture.

Mme Audibert répond que le message a été passé au service sécurité de la mairie qui devait effectivement s'en occuper donc elle va le relancer.

M. le Préfet ne comprend pas qu'il y ait une demande en souffrance sur un sujet comme celui-ci. Si elle avait été en souffrance pour raison de négligence du côté de la Préfecture, cela est possible, il pense qu'elle aurait été rappelée avec vivacité par les instances de **Mme Audibert** donc l'oubli pur et simple lui semble peu vraisemblable.

Mme Audibert indique qu'elle va relancer le service sécurité de la mairie mais le sujet avance sur le plan d'évacuation pour lequel la mairie a déjà quelques idées.

M. Dubois indique que la préfecture maritime se tient à disposition pour participer à ce travail sur le plan d'évacuation puisque celle-ci pourra se faire par la mer.

Mme Aboucaya insiste sur le fait que cette demande émane également du personnel du PNPC qui a vraiment été mis au jour lors de l'assemblée générale du personnel en début du mois dernier. Les agents ont tous été horriblement traumatisés par les incendies du Cap Lardier. Le personnel voulait encore remercier leurs collègues du secteur du Cap Lardier pour tout ce qu'ils ont fait. Il est vraiment très important de tirer tous les enseignements de cette crise depuis la prévention jusqu'aux mesures d'évacuation et gérer le post incendie. En 2017, c'était un incendie, demain cela sera peut être une marée noire ou un incendie hors été. Jusqu'au mois de novembre 2017, il y aurait très bien pu avoir un incendie d'importance donc c'est vraiment une demande forte des personnels. Elle rejoint les interventions passées sur le fait que c'est en période où il pleut qu'il faut régler ce genre de problème. Le personnel attache beaucoup d'importance à la modification et au durcissement de l'arrêté préfectoral de fermeture de massif. En cas d'incendie, il ne vaudrait mieux pas être dans des petits chemins forestiers, en particulier à Port-Cros où la desserte carrossable est à peu près impossible. Le personnel du Parc national s'inquiète beaucoup mais ne doit pas être le seul à s'inquiéter parce que le PNPC n'est pas la seule instance en prise avec ce problème. La préfecture, les collectivités sont concernées. Un incendie est un traumatisme extraordinaire et la seule façon de le positiver serait d'éviter que cela arrive ailleurs avec éventuellement des morts.

Mme Aboucaya ajoute que même si la végétation repousse malgré tout, il y a des séquelles profondes. Le Parc national va s'attacher à mesurer les impacts sur le court, moyen et long termes dans des suivis scientifiques sur différents comportements biologiques. Il ne faut pas croire que parce qu'il a plu, que ça repousse et que c'est moins moche, qu'il n'y a pas eu d'impact très sévère. Une des craintes par rapport au changement climatique est une accentuation de la fréquence des incendies avec des dégâts de plus en plus irréversibles.

M. Boudouresque, au nom du conseil scientifique (CS), avait fait remarquer lors de la dernière réunion du conseil d'administration que la question de la reconstitution forestière et de la gestion post incendie était assumée, certainement très bien d'ailleurs, par le Conservatoire du littoral et par l'ONF et que le CS avait toute sa place dans cette réflexion. Or, il s'était étonné que le CS n'y ait pas été plus associé. Il renouvelle donc son étonnement.

Mme Sejalon, pour clore ce chapitre incendie, remercie les équipes du Parc national et du CEN PACA pour tout le travail fait pendant et après les incendies. Elle spécifie quelques éléments concernant les travaux de confortement du sentier du littoral, notamment sur Lardier qui avait été extrêmement endommagé. Les travaux sont en cours et devraient se terminer fin mars. Le sentier du littoral sur Lardier devrait rouvrir début avril. Une manifestation sera organisée le 18 avril pour officialiser l'événement et surtout remercier tous les partenaires et les mécènes donateurs qui ont œuvré, aux côtés du Conservatoire du littoral, pour restaurer ces sites au plus vite et, bien sûr, c'est la nature qui fera le reste.

- **Coopération et ingénierie financière**

Le directeur informe du démarrage des projets européens. En 2017, cinq projets ont été engagés, sur lesquels l'établissement dispose de mois de contrat hors plafond, comme cela a été indiqué précédemment. Ces projets européens concernent des sujets très différents que sont le changement climatique, l'énergie, le patrimoine, la plaisance, le développement durable, les espèces exotiques envahissantes ou la pêche.

En 2018, deux nouveaux projets viennent s'y ajouter :

- ECOSTRIM est un projet dans le domaine du tourisme durable
- et un LIFE sur le Natura 2000 en mer commun avec le Parc national des Calanques et porté par l'AFB.

Ces fonds européens concernent aujourd'hui 19 projets du programme triennal d'action (PTA) du Parc national pour un financement sur deux ans de 1,2 million d'euros et 84 mois de contrat hors plafond.

Dans le cadre du mécénat, **le directeur** indique que le partenariat avec la Fondation TOTAL a été renouvelé en 2017 à hauteur de 150 000€ sur des projets sur la capacité de charge, l'opération d'éradication des espèces exotiques envahissantes sur Bagaud et le réseau des sentiers sous-marin. 2017 marquait le fin de la convention de partenariat. La semaine passée, l'établissement a reçu les représentants de la Fondation TOTAL et une convention démarre en 2018 sur de nouvelles bases avec le financement d'opération sur le Cap Lardier. La reconstitution de massif après incendie a été largement plébiscitée par la Fondation TOTAL.

D'autre part, l'établissement est en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires. En 2017, 25 000€ ont été affectés à la fois au projet COPAINS qui est un projet d'agriculture durable à Porquerolles, au suivi des puffins sur les îles et enfin à la réalisation d'un film de visite virtuelle du fort Sainte-Agathe. La GMF, pour 2018, demande à l'établissement de s'orienter davantage sur des questions de sécurité et d'accueil de personnes à mobilité réduite.

- **Police de l'environnement**

Pour 2017, le bilan surveillance fait état de :

- Sur Port-Cros : 332 infractions relevées à terre et en mer dont 30 ont été poursuivies par un procès-verbal et 41 par un timbre-amende, notamment la prévention des incendies de forêt (6 pénétrations en massifs fermés et 4 cigarettes). La proportion des infractions en mer est toujours la plus importante avec 86% des infractions relevées.
- Sur Porquerolles : 1 356 rappels à l'ordre dont 840 infractions relevées en mer et 516 à terre, 6 procès-verbaux et 23 timbres-amendes.
- Sur la presqu'île de Giens : 36 rappels à la réglementation et 9 timbres-amendes.
- Sur le Cap Lardier : 716 rappels à la réglementation dont 316 en période estivale, 3 procès-verbaux et 6 timbres-amendes.

- **Aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysage**



► La restauration du Fort du Pradeau a été engagée par un marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage. Suite à un appel à projet lancé par le Conseil régional PACA, l'établissement a obtenu des financements à la fois pour la phase des études et celle de conduite du projet. Ce projet verra une ouverture du fort comme maison d'accueil à visiter avec notamment une salle d'information sur le Parc national et une salle de réunion en 2021. Aujourd'hui, le marché porte sur une restauration architecturale et sur la signalétique afin d'intégrer au mieux les deux préoccupations.



► La première phase de restauration du Fort du Moulin s'est terminée en 2017. Il y avait des problèmes d'érosion importants sous les remparts et cela a fait appel à un travail complexe d'entreprise de travaux publics pour conforter ce rocher qui était en cours de fracturation.

Sont actuellement en cours des travaux sur la deuxième phase qui sont des travaux de réfection des murs, terrasses, étanchéité sur la partie Est du fort du Moulin.



► La démarche plan paysage est engagée sur les îles avec trois points d'appui :

- une réflexion sur le Val de l'Aiguade et une proposition de revalorisation - île du Levant.
- les restanques de Port-Cros avec un diagnostic paysager et des propositions de restauration, voir d'usages ultérieurs.
- et enfin la préparation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères adapté au secteur bâti de façon à avoir un guide technique intéressant pour les maîtres d'ouvrage ou les personnes qui réalisent des travaux.

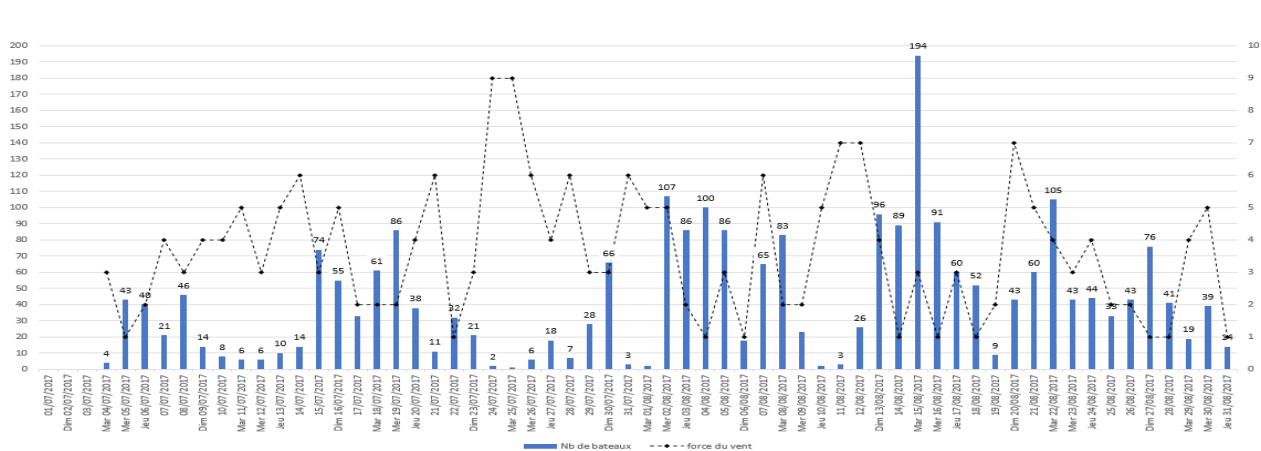
► La gestion des palmiers est à la fois l'application des dispositions réglementaires et d'actions complémentaires mises en place par l'établissement avec un dispositif de détection précoce des ravageurs par des systèmes acoustiques où sont enregistrés les insectes dans les arbres et par le dressage d'un chien. Il s'agit aussi d'une lutte intégrée parce sont disposés autour des collections de palmiers, des pièges à phéromones et kairomones qui permettent d'attraper grande quantité d'insectes avant qu'ils n'aillent dans les plantes.

Le Parc national souhaite faire des îles un site de référence. Pour améliorer la connaissance, une base de données « palmier » a été réalisée, intégrant la détermination de la valeur patrimoniale et du risque. La vocation du jardin Emmanuel Lopez sera redéfinie via l'intervention de cinq étudiants de l'école ingénieur du paysage de Marseille qui feront des propositions. Toutes ces opérations ont été menées en partenariat avec des collectifs et des associations de Porquerolles.

- **Mouillages de Port-Cros**

► En 2017, l'établissement a mené une réflexion sur l'installation de mouillages écologiques à Port-Cros. L'idée est d'accueillir les plaisanciers dans un jardin maritime exceptionnel tout en protégeant les fonds marins et en restaurant les espèces patrimoniales. Actuellement, des ancrages sauvages sur l'ensemble de la passe de Bagaud portent des atteintes significatives à l'herbier de posidonie.

Cette zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) permettra d'améliorer la gestion de la fréquentation sur la passe de Bagaud et de définir l'organisation des usages (plongée, pêche professionnelle, plaisance, navettes, etc.). Enfin, cela renforcera la sécurité de ces zones de mouillage.



Des pics de fréquentation atteignent près de 200 bateaux aux alentours du 15 août essentiellement. 200 bateaux qui arrivent dans la passe de Bagaud, ce sont 200 ancres jetées dans l'herbier.

L'étude a permis de définir des zones d'implantation possibles :



Le projet a été soumis à l'autorité environnementale qui a émis un avis favorable et a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de réaliser une étude d'impact puisqu'on est dans du cas par cas. Ce projet s'affine, en particulier sur son insertion paysagère en lien avec la DDTM.

Ce projet fera l'objet à la fois d'une Commission nautique locale, d'un examen loi sur l'eau, d'un examen par la commission départementale des sites et d'une enquête publique.

M. Arthus-Bertrand demande quand ce projet sera opérationnel.

Le directeur informe que l'ouverture devrait avoir lieu sur la saison 2019. Les phases d'instruction de procédure durent à peu près 7 mois, puis 4 à 5 mois d'instruction du marché public avant l'organisation des travaux.

M. Prodromidès demande combien de mouillages il y aura au final. D'autre part, depuis 25 ans que le projet de ZMEL à Porquerolles est envisagé, il demande s'il ne vaudrait pas mieux engager la procédure pour Porquerolles, telle que cela est prévu dans la charte, avant que celle de Port-Cros ne soit finalisée, compte tenu du délai très long de procédure et notamment du point de vue des financements. L'expérience de Port-Cros servira à Porquerolles.

Pour le directeur, cela rejoint aussi la question des missions et des moyens puisque cela prend du temps à préparer. L'idée sur la passe de Bagaud est de faire un dossier pilote, illustrant les techniques

et les méthodes utilisées qui puisse être réutilisé ailleurs. Bien entendu, il s'agira de poursuivre ce projet par d'autres zones de mouillages sur Port-Cros d'une part et sur Porquerolles mais aussi sur le territoire des communes de l'aire d'adhésion.

Actuellement, le potentiel d'installation sur les zones identifiées, selon les contraintes et les enjeux, est une implantation de 74 bouées de mouillage. Le chiffre définitif dépendra du résultat de l'enquête publique, des avis des commissions prononcées et de l'avis final qui sera rendu. Six réunions de concertation préalables ont déjà été organisées avec les usagers que sont les plaisanciers, les compagnies maritimes, les restaurateurs, les plongeurs, etc. pour préparer la Commission nautique locale d'avril.

Mme Maurer souhaite insister sur le fait que cette opération est pilote, pour Port-Cros, pour Porquerolles, mais aussi à l'échelle de la façade méditerranéenne. Il est vraiment important de se poser les bonnes questions en terme de dimensionnement et il est vrai que ce nombre de bouées potentielles de 74 lui semble très, voir trop important. Elle aura l'occasion d'en discuter lors des prochaines réunions.

- **La marque Esprit Parc national**

Le directeur fait un point d'avancement sur la marque Esprit Parc national (EPN). Dix-huit nouveaux services sur le territoire de l'aire d'adhésion ont été marqués EPN. Ces services concernent essentiellement des séjours à thèmes, de l'hébergement, des visites de sites ou directement des sites. L'appel à projet 2018 a été engagé et l'établissement espère à terme avoir un grand nombre d'opérateurs privés marqués EPN de Port-Cros. 82 personnes ont été formées parmi les bénéficiaires de la marque. L'établissement a également engagé l'édition de documents support pour parler de ces opérateurs marqués et notamment des cartes touristiques au Pradet, à La Croix Valmer et Porquerolles. La marque EPN est une marque portée par l'ensemble des Parcs nationaux et par l'AFB.

- **Bateaux bleus**

L'opération Bateau bleu se poursuit. De nouvelles entreprises sont contactées chaque année. 347 bateaux sont actuellement labellisés Bateau bleu sur l'aire maritime adjacente du Parc national. Bateau bleu est un label accordé à des bateaux qui respectent un cahier des charges avec 4 critères qui sont un dispositif à eau noire, un clapet anti retour de carburant, des normes anti pollution et aussi qui s'engagent à porter de l'information sur l'environnement dans l'aire maritime du Parc national.

- **Conservatoire partagé méditerranéen**

L'établissement a engagé la création d'un réseau de vergers conservatoires à l'échelle de la Méditerranée avec une dizaine de partenaires, de structures privées ou publiques : les conservatoires méditerranéens partagés. Il s'agit par exemple de la duplication des collections botaniques des oliviers de Porquerolles sur le parc nature départemental de La Garde. Ces conservatoires partagés vont d'une part, permettre de sauvegarder la biodiversité végétale botanique et d'autre part, mettre en place, par des sciences participatives, l'observation du comportement de ces variétés dans différentes situations climatiques du bassin méditerranéen, en particulier pour voir comment ces espèces se comportent en anticipation au changement climatique.

Le travail se fera sur les deux espèces phares que sont l'olivier et le figuier mais également un travail important sur le mûrier. Les 10 opérateurs privés souhaitent également travailler à terme sur l'amandier, le cognassier, la vigne. Ici, le Parc national est entré dans un dispositif plus large de ces conservatoires partagés dont il a été l'incubateur.

- **Le réseau des sentiers sous-marins**

En 2017, le réseau des sentiers sous-marins se compose de sept structures d'accueil sur les communes littorales avec un travail d'accompagnement de l'établissement. Port-Cros a été le premier sentier sous-marin historique et aujourd'hui beaucoup de communes ont dupliqué ce sentier sous-marin, accompagné ou non, pour observer les fonds marins. Le thème d'archéologie sous-marine a été retenu pour la Tour Fondue en 2017.

En accompagnement de ces sentiers sous-marins, l'établissement transmet de l'information et de la documentation. Un carnet des sentiers sous-marins a été édité pour être distribué sur les plages concernées. Le travail de l'établissement consiste aussi à accompagner les opérateurs touristiques, les associations ou les guides qui accompagnent des groupes en nage palmée pour découvrir les fonds marins, dans l'objectif de responsabiliser les baigneurs et les touristes balnéaires sur le respect des fonds marins et le respect des plages.

10 000 usagers ont pu bénéficier des ces sentiers sous-marins en 2017.



- **Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**

Mme Lochon présente, pour le CBNMed, les dix ans de la base de donnée SILENE, le portail naturaliste de toutes les observations faune et flore de PACA. L'anniversaire s'est tenu à l'espace nautique à Hyères car c'est là qu'est née l'idée de faire un portail ouvert au public et de communiquer toutes les données naturalistes à tous les citoyens, à tous les bureaux d'étude, à toutes les collectivités. La DREAL PACA, présente pour cet événement, a choisi de faire de SILENE, le système d'information nature et paysage (SINP) régional, reconnu par le ministère. Ont également participé aux dix ans de SILENE, le ministère avec la DEB, l'AFB dont le service qui a repris la fédération des Conservatoires botaniques, et également l'unité de service patrimoine du Museum de Paris qui vient d'être créée par convention avec l'AFB. De nombreux gestionnaires d'espaces naturels ont également fait le déplacement. **Mme Lochon** rappelle les trois administrateurs de SILENE que sont le CBNMed, le Conservatoire botanique national Alpin et le CEN PACA puisque toutes les données sont regroupées au sein du même outil disponible pour tout le monde. Cet outil va faire honneur puisqu'il va devenir encore plus convivial avec notamment une base de données photographie qui permettra d'illustrer les espèces mises à disposition sur des cartes de répartition permettant de faire découvrir la faune et la flore au niveau local.

La présidente félicite l'ensemble des agents du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles pour tout le travail accompli.

Pour **M. de Cabarrus**, ce rapport d'activité lui paraît incomplet, notamment pour Port-Cros, car il manque l'aspect humain. A Port-Cros, en 2017, l'adjoint au chef de secteur est parti et en 2018, le capitaine du port part également. Ces deux personnalités étaient reconnues pour leur compétence et appréciées par tous les portcroisiens.

Manque également, dans ce rapport d'activité, un point sur la qualité de l'accueil à Port-Cros. Il déplore la fermeture de l'exposition du fort de l'Estissac pendant tout le mois d'août, par manque de moyens ou par manque d'organisation. L'exposition du fort de l'Estissac est une manière de détourner

les gens des plages et ce notamment lorsque les massifs sont fermés. Il espère que pour 2018, des solutions seront trouvées pour que cela puisse s'améliorer.

M. de Cabarrus ajoute, sur la qualité d'accueil du public à Port-Cros, qu'avait été acté en conseil d'administration que soient rénovés les sentiers piétons d'accès aux plages du Sud et plage de La Palud pour une question de sécurité, notamment par rapport au risque incendie dans le cas où il s'agirait d'évacuer des personnes. En effet, sur certaines portions de sentiers, deux personnes ne peuvent pas se croiser. C'est également une question de confort parce qu'il y a beaucoup de roches qui sont à vif et ces sentiers ont vraiment besoin d'être rénovés. Or, il remarque que la saison va bientôt commencer et que la rénovation de ces sentiers n'a pas commencé.

Enfin, **M. de Cabarrus** demande quand est-ce que les toilettes sèches de la Palud, fermées depuis deux ans, vont refonctionner.

Le directeur note que se sont plutôt des remarques sur les perspectives 2018.

Pour le fort de l'Estissac, de nouvelles modalités d'ouverture sont prévues. Malheureusement, le secteur de Port-Cros ne dispose plus assez de personnel pour ouvrir le fort en permanence. Aussi, l'été prochain, le fort sera vraisemblablement ouvert avec des groupes qui pourront s'inscrire au débarquement des navettes. Le fort ne sera donc pas ouvert en permanence pour des raisons de sécurité sauf si l'établissement obtient des moyens complémentaires pour le faire. Tout est une question de moyens. L'établissement peut effectivement faire des choses s'il conserve des moyens pour les faire, mais difficilement autrement, cela se note pendant cette réunion.

Sur la question des sentiers, cela fait partie d'un programme qui doit être réalisé que de revoir à la fois un certain nombre de dégâts qui ont été fait par les sangliers à Port-Cros et de pouvoir assurer la réfection a minima de ces deux sentiers considérés comme prioritaires, essentiellement d'ailleurs le sentier de la Palud qui est le plus affecté par les inondations.

Enfin, une réflexion doit s'engager avec la commune d'Hyères sur la mutualisation du service public à Port-Cros. Dans ce contexte, il faut rebattre les cartes d'un certain nombre de services publics qui sont actuellement portés à Port-Cros par les uns ou les autres tels que les toilettes sèches. **Le directeur** souscrit à ce que disait précédemment **M. Seemuller** qu'il y a des services publics à Port-Cros. Il faut optimiser les moyens d'assurer ces services publics dans les meilleures conditions possibles, entre les différents opérateurs présents à Port-Cros et Port-Cros n'est pas que le Parc national.

M. Prodromidès intervient dans la suite de ce que vient de dire **M. de Cabarrus** au chapitre des départs. Il a appris, il y a de cela dix jours, le départ de Claire Mignet. Il n'a pas besoin de rappeler à ceux qui sont ici présents et qui étaient là au début de la charte à partir de 2013, l'importance qu'elle a eu dans l'écriture de la charte, les aller/retour entre les différentes parties prenantes, sa finalisation en conseil d'État. Et surtout, à la lecture de ce rapport d'activité, il note de nombreux chapitres qu'elle et son service assure. Sans tous les citer, il y a bateau bleu, COPAINS, les pollutions lumineuses, les ateliers qui devraient se monter sur la transition énergétique, etc. Ce service est particulièrement transversal avec les autres services. On lui répondra peut-être que personne n'est irremplaçable, il croit qu'en l'occurrence, ce poste et cette personne vont être difficilement remplacés, au moins pour les deux/trois ans à venir parce qu'il y avait une continuité d'action transversale ce qui est très important dans le fonctionnement, en particulier de la zone d'adhésion et des cœurs de parc national et notamment pour la mise en place de la ZMEL. Au nom du CESC, il tient à communiquer le fait que les membres regrettent profondément le départ de Claire Mignet et il allait dire au delà même du CESC.

M. Seemuller voulait faire une intervention dans ce même sens et en parlant au nom des portcroisiens et des levantins. Il a appris très récemment cette décision. C'est une décision qui relève de la responsabilité de l'établissement mais elle a un impact considérable sur le territoire. Les hommes ont des investissements, les hommes ont des capacités à les fédérer à un moment donné ou pas, les hommes ont des capacités à porter des projets. Au sein du Parc national, une personnalité recevait toute l'adhésion des îliens sur des projets qui leur permettaient d'envisager concrètement le développement d'un territoire. Le projet de mouillage écologique évoqué est un sujet d'une extrême sensibilité. Pour les restaurateurs, dans une période tendue, le nombre de bateaux c'est aussi la

capacité de pouvoir assurer un chiffre d'affaire qui est nécessaire à leur survie. Elle le fait avec habileté, démine, discute, fait des apartés, avance et permet de faire converger à la fois l'intérêt commercial avec l'intérêt du développement durable. Il y a là une personnalité qui est capable de faire cette synthèse et ces personnalités sont rares. Cette décision a été prise, **M. Seemuller** espère qu'elle n'est pas irrévocable. Ce qui intéressait aussi les portcroisiens et levantins c'est l'application globale de la charte c'est à dire ce vers quoi les uns et les autres se sont engagés. Cette dynamique de territoire, cette capacité de porter des projets concrets dans cette vision d'un parc national rayonnant, c'est toutes les bases du début. Il demande à ce que l'établissement fasse attention au choix d'organisation qu'il prend, attention aux hommes qui vont les porter, pour ne pas se retrouver à un moment donné dans une difficulté qui est la contradiction aussi entre l'ambition, les moyens et aussi les hommes. Il voudrait rendre hommage à Claire Mignet au nom des portcroisiens, au nom des levantins, mais peut-être au nom d'un plus grand nombre de personnes, pour le travail effectué, pour la qualité de son service et surtout pour la culture du résultat, au delà de ce qu'est le Parc national, sa concrétisation dans le quotidien des uns et des autres et ce n'est pas facile de changer. Ont été évoqués les mouillages écologiques, il y a aussi les restanques, le maraîchage, le travail effectué avec l'école d'architecture, et les habitants attendent encore toute une série de projets. Tout cela ne les a pas fait seulement rêver mais leur a apporté des réponses concrètes à des problématiques qui sont les leurs. Ils regrettent infiniment cette décision.

M. Creusefond, sans en rajouter sur le départ de Mme Mignet, exprime son inquiétude par rapport au relevé de décision du Bureau du conseil d'administration et cite : « l'établissement ne pourra pas honorer tous les projets de la charte dans les délais prévus. L'AFB [d'où son vote] demande un recentrage sur les cœurs ». Il est très inquiet et demande où sont les zones adjacentes, où est la charte. Va-t-on effacer toutes ces années de travail ? Mme Mignet va partir, c'était un lien, tous sont d'accord. Que fait-on de l'esprit de la loi de 2006 s'il n'y a pas de zone adjacente, s'il n'y a que des cœurs de parc national. Il ne veut pas que Porquerolles soit remise sous cloche comme dans les années 1960. Il le regrette infiniment et il ne s'y retrouve pas là dedans.

Le directeur regrette que ce débat porte sur des cas particuliers et individuels. Il n'est pas du tout question d'une remise en question de la charte et personne n'a dit cela. A la réunion de Bureau du conseil d'administration, ces sont les dire du CESC du Parc national des Calanques qui ont exprimé cette position, ce n'est pas le Parc national de Port-Cros.

M. Prodromidès confirme que le CESC du Parc national des Calanques a indiqué que si on lui demandait de se centrer uniquement sur les cœurs, cela serait catastrophique pour eux parce que la stratégie part de la zone d'adhésion pour protéger les cœurs.

Le directeur précise que s'il s'agissait pour le PNPC de revenir sur les cœurs, cela serait aussi une catastrophe. Il le dit haut et fort. La question n'est pas du tout de retourner sur les cœurs de parc national. La question est d'avoir un organigramme optimisé pour répondre aux attentes de la charte. Il souhaite ne pas rentrer dans des considérations individuelles mais rester sur des problèmes d'adéquation missions/moyens et sur des problèmes de réponse à un territoire, de réponse à une charte par l'organigramme.

La présidente entend les propos du directeur mais aussi les choses qui sont dites c'est à dire que le départ de Mme Mignet en tant que cheffe d'un service parmi ceux qui font le plus concrètement l'application de la charte. A partir du moment où l'établissement n'a pas les moyens de remplacer un chef de service, que va devenir ce service. Il ne faudrait pas non plus qu'on prenne comme « excuses » le fait que l'établissement perde des moyens humains et financiers pour avoir une tendance à se recentrer aussi sur les cœurs de parc national. Elle a entendu parler des fondamentaux, elle se demande quels sont ces fondamentaux pour le Parc national sachant que pour la plupart des administrateurs, ces fondamentaux sont les mesures la charte.

Mme Aboucaya partage l'analyse du **directeur** qui déplore le fait que cela porte sur un individu. Tous les agents du Parc national travaillent sur la charte et sur le programme triennal d'actions et pas

uniquement un service. Il n'est pas question de revenir au Parc national de 1960. L'établissement travaille sur la loi de 2006, sur le décret Ollin de 2007 donc elle voulait que cela soit clair. Des départs peuvent effectivement être regrettés. L'établissement est en réorganisation. Il y a un problème de moyens et une démarche est engagée par la direction.

La présidente demande ce qu'un service devient quand le poste de chef de service est supprimé, sachant que c'est le plus opérationnel.

Pour **le directeur**, plus qu'un service, ce sont les missions qui sont là et qui sont importantes. Les missions ont été définies par un travail collaboratif et collectif pendant quatre ou cinq ans. Il redit que les missions définies dans la charte ne sont absolument pas remises en question. C'est l'organisation telle qu'elle va répondre à ces missions qui est actuellement en cours d'analyse en liaison avec les équipes du Parc national puis avec le territoire en son temps. Il n'y a pas de remise en question de la charte et l'établissement ne revient pas, comme il a entendu le dire, à des Parcs nationaux des années 60. Ce serait hors de propos et hors de question. Comprenez que l'établissement a des baisses d'effectif, a des situations individuelles qui sont parfois bloquées et tendues et que par rapport à tout cela, si **le directeur** pouvait avoir dix personnes de plus et dix personnes comme celles qu'on évoque, il n'hésiterait pas à les recruter un seul instant. L'établissement n'est pas dans une phase où il peut effectivement répondre d'une façon satisfaisante aux besoins croissants. Il est d'accord pour faire une ZMEL de Porquerolles en même temps que celle de Port-Cros, mais il n'a actuellement pas la possibilité et les moyens humains pour porter ce dossier. Il faut donc optimiser les moyens, réaffirmer auprès du territoire des valeurs et des orientations qui sont choisies. L'établissement a un programme triennal d'action qui comporte 45 opérations. **Le directeur** affirme déjà tout de suite que si l'établissement ne met pas trois ans pour réaliser ces 45 opérations mais quatre ans ou un peu plus, l'important est que ces opérations soient engagées sur un territoire et que la dynamique soit en route. Ce d'autant plus que ce PTA a été bâti avec 96 ETP et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 89,2. Nécessairement, cela impose un certain nombre de choix, de priorisation, de réflexion et d'ajustement aussi des échéances, du curseur du jusqu'où va-ton sur certains projets.

M. Prodromidès verra s'il sera rassuré. Il voulait répondre à la question sur le fait d'individualiser la question et il insiste, il individualise parce que quand on a des personnes qui ont porté une nouvelle idée des parcs nationaux, c'est stupide de s'en priver. C'est une erreur à la fois stratégique et une erreur humaine dans le lien avec les îles. Personne n'est irremplaçable mais il y avait franchement quelqu'un de valeur donc oui, il individualise.

La deuxième chose est que **M. Prodromidès** craint que ce soit symptomatique d'une évolution des Parcs nationaux qui iraient plutôt en reculant qu'en avançant. Il prend bonne note et aimerait qu'on le souligne dans le procès-verbal, qu'il n'est pas question de revenir au parc national d'avant la charte, d'avant la loi de 2006. Pour autant, il avoue que ses inquiétudes ne sont pas levées.

Le service EPITE est né organiquement du mouvement charte. Il insiste parce que cela lui paraît très important. Ce service est transversal entre tous les autres services du Parc national, transversal entre les îles et le littoral, transversal à l'intérieur du littoral et aussi des collectivités. Il se demande ce que ce service va devenir. Pour insister encore sur cette individualisation, il ne croit pas que les agents soient interchangeables et heureusement. Chacun a une personnalité, chacun incarne le Parc national avec ses facettes et ses façons différentes et c'est bien ce qui fait le prix humain du PNPC aussi, c'est ce que le personnel incarne. Les agents ne sont pas des figures de carton qu'on peut bouger d'un poste à l'autre, il l'espère bien.

Mme Aboucaya remercie **M. Prodromidès**.

La présidente demande si la décision est définitive.

Le directeur répond qu'il est peu probable que l'établissement reçoive une notification de postes supplémentaires ou une possibilité de CDIser des CDD. Il peut toujours y avoir des choses qui arrivent mais l'établissement est dans un contexte aujourd'hui où il lui semble plus honnête d'annoncer à la personne qu'il ne sera pas possible de renouveler ce contrat. **Le directeur** a pris sur lui de lui

annoncer la fin du CDD quelques mois avant et non trois mois avant tel que le prévoit le contrat. Ainsi, dans une discussion avec elle, où elle lui avait demandé d'anticiper au cas où le contrat ne pourrait être CDIser, une annonce précoce lui laissait le temps de se retourner. Maintenant la discussion avec le territoire est ouverte. **Le directeur** ne souhaite pas que le président du CESC considère que les 240 projets de la charte tiennent sur une personne. Cette position va à contre pied de la façon dont le territoire a souhaité organiser les choses. Certes il y a des personnes de valeur, certes des choses intéressantes ont été mises en place, il l'a souligné aussi avec l'agent en question. Maintenant, l'établissement est confronté à cette situation d'une évolution nécessaire des choses et il va y répondre au mieux des intérêts du territoire avec une structuration et le portage des projets.

M. Prodromidès s'inscrit en faux parce que ce n'est vraiment pas ce qu'il a dit. Il dit simplement qu'il y a des personnes dont la qualité est d'être généraliste et dans la transversalité et c'est le cas de Mme Mignet. D'autres sont des spécialistes qui sont tout aussi précieux. Dans la transversalité et dans le côté généraliste, c'était extrêmement important dans l'écriture de la charte et la mise en œuvre actuelle qui en est au tout début. C'est bien pour cela qu'il est inquiet. Évidemment, ce n'est pas une seule personne qui a écrit et porté la charte, c'est l'ensemble du Parc national, les collectivités, la société civile et les services de l'État.

M. Bruno, en tant que représentant d'une collectivité de l'aire d'adhésion, voudrait rappeler que pour réaliser cette aire d'adhésion, il a fallu beaucoup de temps, beaucoup de réunions, beaucoup de travail, en particulier avec **M. le Préfet** du Var. Il a fallu fédérer les communes de Ramatuelle jusqu'à La Garde, faire en sorte que toutes ces communes participent à l'aire d'adhésion du PNPC et cela n'a pas été simple. Il a fallu aller devant les habitants de chaque commune lors de réunions publiques parfois très agitées. Le fait est qu'un certain nombre de collectivités de l'aire optimale d'adhésion n'ont pas adhéré à la charte. Alors il s'inquiète un petit peu en écoutant les échanges.

Pour ce qui concerne Ramatuelle, la seule chose mise en place est l'installation de panneaux « commune du Parc national de Port-Cros » à l'entrée de la ville et il en est fier. Ramatuelle reste dans l'attente de certaines actions auxquelles la commune est très attachées telles que la marque EPN. En tant que commune touristique le fait d'appartenir au PNPC est un plus vis à vis des touristes étrangers. Si la commune a adhéré c'est parce qu'elle croit beaucoup au Parc national, et aux hommes et femmes qui le composent, et à ce que le Parc national va lui apporter aussi. La commune a adhéré mais reste dans l'attente de mettre en œuvre ces actions qui ont été précisées dans la charte. Il voudrait aboutir et ne voudrait pas que le Parc national, après s'être développé, revienne en arrière parce que vis à vis de leurs concitoyens, cela ne serait pas une bonne chose.

La présidente indique qu'elle serait désolée de décevoir les communes. Les choses mettent un peu de temps à se mettre en place du fait d'un contexte de réduction de moyens financiers et humains où il va falloir faire des choix. Il va falloir être attentif à ces choix à la fois sur les stratégies et les moyens humains qui seront mis en place, tout est lié. Il va falloir être très clair sur qui va faire quoi et comment.

M. Prodromidès remercie **M. Bruno** avec qui il est entièrement d'accord. Il rappelle à ceux qui n'était pas présent lors de l'élaboration de la charte que la commune de Ramatuelle et **M. Bruno** ont vraiment été moteur dans la façon de créer la zone d'adhésion. Comme **M. Bruno** l'a rappelé, des réunions épiques ont eu lieu dans certaines communes qui n'ont pas adhéré. D'autre part, **M. Prodromidès** partage le sentiment de **M. Bruno**, le Parc national a signé une convention cadre et spécifique avec la Région PACA et reste dans l'attente des conventions spécifiques avec les cinq communes qui ont adhéré.

La présidente informe que trois communes sur cinq ont délibéré sur les conventions d'application de la charte. Les deux dernières devraient le faire prochainement.

► **Les délibérations n°4/18, 5/18 et 6/18 sont adoptées à l'unanimité.**

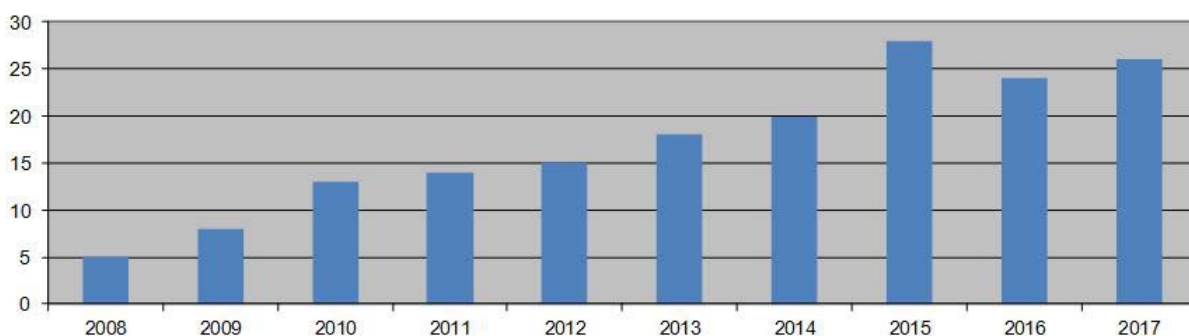
VII. Approbation du compte-rendu d'activité 2017 du conseil scientifique du Parc national de Port-Cros.

M. Boudouresque précise que le compte-rendu d'activité du Conseil scientifique (CS) n'est pas seulement, contrairement à son titre, le rapport du conseil scientifique. C'est en fait le rapport scientifique du Parc national établi par l'ensemble des services dont le service connaissance du patrimoine et par le CS.

Cette année, cinq réunions de bureau élargi du CS se sont tenues dont une des réunions comme chaque année, a lieu sur le terrain. Cette année, elle a évidemment eu lieu au Cap Lardier qui a été le site des incendies. Lors de cette visite de terrain très intéressante, la régénération a été notée et en particulier la résistance remarquable du chêne, du chêne vert et surtout du chêne liège. Cet élément sera important pour la restauration du futur par rapport à cette manne qui pousse si vite.

Le CS ne s'est pas réuni en commission plénière pour cause de signature tardive de son renouvellement.

Le CS est consulté et émet des avis dont voici un récapitulatif depuis 2008 :



En 2017, 26 avis ont été émis par le CS : les deux-tiers de ces avis sont des avis favorables, $\frac{1}{4}$ sont des avis favorables avec réserves, et seulement deux avis défavorables. Le CS peut également s'autosaisir.

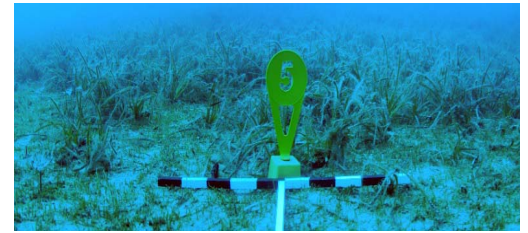
Pour ce qui concerne la flore terrestre, 23 suivis ont été réalisés sur la trentaine de suivis qui était programmée. Il y a toujours des impondérables qui font que certains suivis ne peuvent pas être réalisés. Certains suivis d'ailleurs, quand ils n'ont pas pu être réalisés, sont simplement décalés d'un an. Beaucoup de ces suivis ne sont pas annuels, ils sont tous les deux ans, tous les trois ans. Au total, il y a 42 suivis pluriannuels pour la flore terrestre.

Pour ce qui concerne la faune terrestre, il y a 37 suivis pluriannuels dont 24 ont été réalisés en 2017. Le grand programme emblématique de Bagaud permet de distinguer l'impact de l'homme de celui du climat, de sortir l'impact des espèces invasives des deux espèces emblématiques que sont la griffe de sorcière et le rat noir. Ce programme prévu sur 10 ans arrive à son terme l'année prochaine. Le CS est très favorable à ce que ce programme se poursuive sur le long terme du fait que l'intérêt augmente proportionnellement avec le temps. Chaque année supplémentaire apportera beaucoup plus que l'ancienne année. Ces programmes prennent de la valeur au cours du temps.

Un des résultats de ce programme porte sur la diversité des insectes volants que sont les coléoptères, les diptères (les mouches), les hémiptères et les hyménoptères (guêpes, abeilles) avant et après éradication du rat et de la griffe de sorcière. Trois années après éradication, le nombre d'espèces diminue, ce qui est tout à fait normal. En tant qu'écologue, il ne cesse de rappeler qu'une perturbation ne diminue pas forcément le nombre d'espèce. Les perturbations accroissent généralement le nombre des espèces contrairement à ce qui est souvent affirmé, en particulier dans la presse de vulgarisation. Cela se vérifie ici avec une diminution sur ces trois groupes.

Sur le milieu marin, 48 suivis pluriannuel existent. Sur les 25 programmés, 21 ont été réalisés en 2017.

Un des suivis concerne la limite inférieure de l'herbier de posidonie à 32 m de profondeur matérialisée par des balises. Il s'agit d'un suivi sur le long terme car la posidonie ne pousse pas très vite. Ce suivi est réalisé tous les 5 ans sur deux sites de Port-Cros. C'est un suivi qui se fait également à l'échelle de l'ensemble de la Méditerranée, sur des sites similaires en Sicile, en Corse, en Italie, en Tunisie, etc. avec toujours les mêmes méthodes de suivi : est-ce que l'herbier remonte ? Est-ce que la limite remonte ? Est-ce que l'herbier recule ou est-ce qu'il progresse ?



Normalement à Port-Cros, en l'absence de pollution chronique dans la zone où ont été placées ces balises, l'herbier n'est pas censé reculer et on s'attend à une certaine stabilité. En fait, il est observé un recul depuis la mise en place du balisage. Il s'agit d'en comprendre les causes. Est-ce le réchauffement climatique ? Est-ce la compétition avec la *caulerpa cylindrasea*, en limite inférieure d'herbier ? Ou est-ce encore l'oscillation nord atlantique (NAO) ? C'est un phénomène climatique qui contrôle le climat sur la Méditerranée et sur l'Europe du Nord avec des oscillations régulières de 5 à 10 ans et une période particulièrement peu ensoleillée qui vient de se terminer. Avec le changement de tendance, il faudra voir s'il y a à nouveau une progression.

Un autre programme emblématique porté par le Parc national est la capacité de charge sur Porquerolles, dont les administrateurs ont déjà entendu parler.

De nombreuses épaves antiques ou non sont dans l'aire maritime adjacente du PNPC et en 2017, à Porquerolles une des épaves a été fouillée. Elle date du 1^{er} siècle avant notre ère.



► **La délibération n°7/18 est adoptée à l'unanimité.**

VIII. Note sur le renouvellement du conseil scientifique du Parc national de Port-Cros.

M. Boudouresque informe que le CS vient d'être renouvelé, sur proposition du directeur du Parc national, par arrêté préfectoral. Comme dans tous renouvellements, les objectifs recherchés étaient :

- un rajeunissement,
- une féminisation. Il y a désormais une parité presque parfaite entre hommes et femmes,
- le développement des sciences sociales. **M. Boudouresque** aime à dire et il le répète à chaque réunion où il intervient du conseil d'administration que le CS n'est pas uniquement composé de biologistes, botanistes ou zoologistes. Sont aussi représentés la sociologie, la géographie, l'histoire, la pêche, la géographie, l'archéologie, l'économie de l'environnement, le droit de l'environnement, bref toutes les disciplines. Le CS n'est pas uniquement un conseil de naturalistes et dans ce nouveau CS, les sciences humaines et sociales ont pris un petit peu plus d'ampleur avec notamment l'arrivée d'un philosophe, d'une spécialiste des sciences de la gestion, une architecte, etc.

Le CS du PNPC est très éclectique et divers dans ses spécialités sociologiques. Cela correspond tout à fait à la loi de 2006 et au nouveau format des Parcs nationaux.

M. Boudouresque informe qu'il continuera à s'investir dans ce Parc national qu'il a toujours aimé. Il souhaite diminuer son investissement car la charge de président de CS est extrêmement lourde avec nombre de réunions auxquelles il faut assister, que ce soit le Bureau du CA, le CA, les bureaux du CS, le travail quotidien, c'est vraiment un travail énorme et pas seulement pour le président du CS mais aussi pour ses membres. Il a compté qu'en 2017 cela représentait un mois à temps plein. C'est un travail très lourd et à moment donné il faut lâcher du lest. C'est ce qu'il fera tout en continuant à s'investir aussi largement que possible aux côtés de son successeur.

IX. Information sur *Les Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros*, volume 31.

M. Boudouresque présente la dernière publication des *Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros*, volume 31. Cette revue représente un très gros travail pour avoir une qualité d'édition qui soit du niveau international et qui est très importante en terme d'utilisation des fonds publics car ce qui se fait à Port-Cros, contrairement à beaucoup d'autres institutions qui perdent des informations, est mis à disposition de l'ensemble de la communauté des gestionnaires, des utilisateurs, des scientifiques en France et en dehors de la France.

Le volume 31 est composé d'une vingtaine d'articles plus trois résumés d'articles qui ont été publiés dans des revues internationales. *Les Travaux scientifiques du PNPC* traitent de botanique, de zoologie, d'écologie, de sociologie, de droit, d'archéologie. La revue concerne en général Port-Cros, Porquerolles, l'aire d'adhésion, l'aire maritime adjacente et parfois l'ensemble de la France. Et il est à noter avec intérêt que les agents du Parc national sont souvent associés à ces *Travaux*. Un tiers des articles, soient 7 articles ont été écrits par ou avec des agents du Parc national.

L'article qui ouvre le volume est intitulé « la grande valeur patrimoniale des plages de sable de Méditerranée avec une attention spéciale pour les banquettes de posidonie ». Cet article fait une revue de tout ce que l'on savait sur les posidonies de façon à bien indiquer non seulement la valeur de ces banquettes en tant que protection de plage, la valeur de leur maintien mais aussi de montrer que l'origine de l'idée des touristes ou des habitants gênés par ces banquettes est peut-être une construction intellectuelle de la part de certains tours opérateurs. Des photos anciennes prises sur la plage d'Argent de Porquerolles montrent que les feuilles n'étaient pas enlevées et visiblement la population n'étaient pas plus gênée que cela, y compris sur des photos de l'après guerre où les banquettes de posidonie ne détournaient pas les touristes. Chaque fois que l'information du public est réalisée pour expliquer l'avantage écologique à savoir que les feuilles mortes sont de bonne qualité, qu'elles protègent la plage et évitent les opérations coûteuses de réensablement, etc., en général, le public accueille plutôt bien, et beaucoup mieux que ce que les gens s'imaginent, le maintien de ces banquettes.

Cet article insiste sur ce cercle vicieux d'enlèvement des feuilles de posidonies sur les plages qui génère l'érosion des plages, d'où le réensablement des plages. Le sable est rapidement dispersé et contribue à détruire les herbiers qui sont situés devant et donc les herbiers dégradés protègent moins les plages. Donc ces opérations de réensablement sont régulièrement réorganisées et puis le processus d'érosion des plages s'accélère. Bref, un parfait cercle vicieux contre lequel évidemment le Parc national lutte.

Aussi, la plage à dune est un écosystème d'une extraordinaire richesse biologique avec en particulier une faune. Il existe des dizaines et des dizaines d'espèces de coléoptères plus beaux les uns que les autres.

Dans ce volume, un autre article porte sur un grillon méconnu qui vit sur les plages. On voit difficilement ce grillon maritime qui est nocturne et qui en plus ne stridule pas.

L'intention de **M. Boudouresque** n'est pas de présenter les 20 articles mais il invite les administrateurs à lire ce volume 31. Si certains articles sont en anglais, leur copieux résumé français reprend les choses essentielles. Ces articles en anglais sont importants car cette langue est parlée dans le monde entier. *Les Travaux scientifiques du PNPC* sont lus au Japon, aux États-Unis et ils sont lus non seulement parce que dans le volume il n'y a pas que du français mais également parce que tous les articles possèdent un résumé en anglais.

La présidente indique écouter toujours avec autant d'intérêt les exposés de **M. Boudouresque**. Elle le félicite et le remercie pour tout ce travail. Le Parc national peut être fier de cette diffusion de connaissance et d'être le seul Parc national à le faire via sa revue scientifique.

M. Boudouresque est d'ailleurs très satisfait d'avoir relevé dans le rapport de la Cour des comptes, en plusieurs pages, y compris dans la demi-page de conclusion que l'édition de ces *Scientific Reports* est un point très positif du Parc national de Port-Cros. C'est une saine utilisation de l'argent public.

La présidente indique qu'elle aura l'occasion de remercier **M. Boudouresque** lorsqu'il viendra présenter son successeur car des élections du président du CS auront lieu lors de la prochaine séance plénière de l'instance.

M. Arthus-Bertrand trouve cela passionnant. C'est, selon lui, ce qui manque à Port-Cros pour les visiteurs. Ceux qui viennent se baigner ou manger ne savent pas tout cela et il pense que c'est vraiment ce qui manque. Il se plaint depuis des années et des années, que ce rôle pédagogique du Parc national n'est pas assez important. L'exposé de **M. Boudouresque** est passionnant, cela lui donne envie de lire les *Travaux scientifiques*. De façon très simple, c'est ce que beaucoup de visiteurs qui viennent à Port-Cros devraient pouvoir entendre et c'est dommage que cela ne se fasse pas.

Pour **M. Boudouresque**, cela pourrait se faire.

Pour **la présidente**, il faudrait que cela se fasse sans avoir à vulgariser à outrance. Quand on monte un peu en gamme dans la science, les gens comprennent et cela devient plus intéressant que de simples évocations. Elle demande si les *Travaux scientifiques* sont en vente dans les maisons de Parc national.

M. Boudouresque rappelle que l'objectif de la revue n'est pas de créer des ressources financières pour le Parc national. Tous les articles sont en accès libre sur le site Internet du Parc national.

Le directeur trouve l'exposé de **M. Boudouresque** particulièrement intéressant même s'il avait déjà pris connaissance préalablement des documents. Il ajoute que le Parc national a fait le choix stratégique de conserver ce recueil de publication et il est le dernier Parc national à en publier un.

Au niveau de l'éducation à l'environnement, le choix de l'établissement est de travailler avec les établissements scolaires du territoire. Chaque année, 10 à 15 000 jeunes sont contactés sur des opérations d'éducation à l'environnement, avec par exemple les voiles de Port-Cros. Le site Internet et les réseaux sociaux relaient également ces publications et les messages associés à ces publications. En matière d'éducation à l'environnement, le Parc national fait déjà beaucoup de choses avec pour l'essentiel un agent. Une grande partie est externalisée aussi auprès d'opérateurs associatifs. L'établissement est toujours prêt à réétudier avec d'autres fondations ou avec les associations la possibilité d'externaliser ces opérations car il ne peut pas tout porter. Le Parc national porte le recueil scientifique parce qu'il est unique et très intéressant. Si l'établissement peut s'appuyer sur des relais associatifs, comme c'est le cas sur le continent, sur l'île de Port-Cros, **le directeur** trouverait cela particulièrement intéressant.

M. Garnier indique le projet de mettre en place une exposition tournante avec les communes adhérentes et la sélection d'informations intéressantes à afficher dans les mairies ou les offices du tourisme, pour que les gens aient conscience ne serait-ce que du travail qui est déjà fait.

Mme Huraut informe que La Croix Valmer a mis en place des panneaux d'information sur les plages dans le cadre de l'observatoire marin.

X. Dossier d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information

(point non abordé en séance)

- **Point d'information sur la démarche « missions/moyens »**
- **Convention d'application de la charte du Parc national de Port-Cros avec les communes adhérentes et point d'avancement du programme triennal d'action.**
- **Dispositif de stations d'information dans l'aire d'adhésion.**
- **Point d'avancement de la démarche capacité de charge et caractère de l'île de Porquerolles.**

- **Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : création du réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne - RESEDA-Flore**

XI. Frais de déplacements intracommune

Le directeur informe que la Cour des Comptes avait soulevé le fait que lorsque les agents du siège sont en déplacement sur les îles, parce qu'ils se situent sur le même territoire communal, ne pouvaient pas bénéficier d'une indemnité de repas, et vis-versa, les agents des îles de Port-Cros et Porquerolles, lorsqu'ils viennent sur le continent pour une réunion, ne peuvent pas non plus bénéficier de cette indemnité. Aussi, l'établissement propose cette délibération pour que tous puissent bénéficier des indemnités de repas à hauteur de 15,25€ ainsi que des frais de stationnement de leur véhicule.

► **La délibération n°8/18 est adoptée à l'unanimité.**

XII. Indemnité de fonction de la présidente du conseil d'administration du Parc national de Port-Cros pour l'année 2018

M. Lardé informe que dans le cadre du plan pluriannuel carrière parcours professionnel, les indices de la fonction publique ont augmenté de l'indice 1015 à 1022. Aussi, les indemnités de la présidente du conseil d'administration s'élèvent à 630€ mensuel pour l'année 2018.

► **La délibération n°9/18 est adoptée à l'unanimité.**

XIII. Convention cadre de mécénat relatif aux parcs nationaux, entre la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF), les Parcs nationaux et le GIP du projet de Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne, et l'Agence française pour la biodiversité.

La directeur rappelle le partenariat de longue date avec la GMF qui soutient des projets pour les Parcs nationaux au sens large et en particulier pour celui de Port-Cros. Il est donc proposé de renouveler cette convention qui est arrivée à son terme pour pouvoir réengager avec la GMF des projets nouveaux sur les années 2018 à 2020. L'apport de la GMF concourt aux projets du PNPC et s'établit entre 20 et 30 000€ en moyenne par an. La GMF souhaite donner à cette convention une orientation davantage tournée sur la sécurité, l'accessibilité, l'accueil des personnes à mobilité réduite ainsi que tout ce qui est lié à la prévention incendie.

La présidente demande, du fait que PNF était copartenaire de la GMF, comment les subventions auparavant à destination de PNF vont être réparties.

La directeur indique que chaque année, un comité de pilotage se réunit entre les Parcs nationaux, la GMF et l'AFB. A cette occasion, les arbitrages sont rendus entre les différents projets présentés.

► **La délibération n°10/18 est adoptée à l'unanimité.**

XIV. Échange foncier Le Ber – État (France Domaine).

Le directeur informe que cet échange, longtemps envisagé, n'avait pu aboutir. M. Yves le Ber, au nom des consorts LE BER (indivision Yves LE BER, Jean-Marie LE BER, Sébastien LE BER et Marie-Caroline RICHARD), souhaite récupérer un morceau d'une parcelle appartenant au Parc national à Porquerolles pour une surface de 250m² (parcelle J175) le long du chemin de la plage d'Argent. Il propose un échange pour une parcelle de 40 000 m² (parcelle J1132) en nature de bois situé à

l'arrière de la plage d'Argent. Cet échange apparaissant favorable, il est proposé au conseil d'administration de délibérer favorablement pour la validation de ce projet avec France Domaine puisque c'est France Domaine qui instruit l'action foncière pour le compte du Parc national.



La présidente précise que l'affectation du sol ne pourra pas changer. Ce n'est pas parce que c'est derrière le restaurant que celui-ci va pouvoir s'agrandir. Il est important de le préciser.

Mme Sejalon demande si cela va changer l'affectation du chemin.

Le directeur indique que la surface étant très faible, et après vérification avec les services de secours, cela n'entrave pas la possibilité de circulation des engins des secours.

► **La délibération n°11/18 est adoptée à l'unanimité.**

XV. Adhésions du Parc national de Port-Cros

Le directeur précise que toute adhésion de l'établissement à des organismes doit faire l'objet d'une délibération en conseil d'administration. Aussi, la liste des organismes auxquels le Parc national adhère a été dressée :

- le Réseau régional des espaces naturels de PACA,
- l'Agence régionale pour la protection de l'environnement,
- la fédération départementale des groupements de défense des cultures,
- la fédération Hyères Hortipole,
- l'association Rivages de France qui fédère les gestionnaires des espaces du Conservatoire du littoral,
- la fédération Europarc qui permet des échanges entre parcs nationaux en Europe,
- le groupe de recherche en agriculture biologique avec lequel l'établissement travaille en particulier sur le maraîchage à Porquerolles,
- Forêt modèle de Provence avec laquelle le Parc national souhaiterait monter des opérations sur la reconstitution forestière,
- Small Island Organisation, dont **M. Prodromidès**, qui ne prend pas part au vote est le président actuel,
- Et Petites Îles de Méditerranée qui est un programme de gestion des PIM, porté par le Conservatoire du littoral essentiellement sur le crédit du fonds français de l'environnement mondial.

Ces adhésions représentent un budget d'environ 7 500€.

M. Prodromidès apporte des éléments d'information suite à une question de **Mme Aboucaya** en Bureau, sur le montant différentiel des adhésions d'une structure à l'autre et notamment entre SMILO (2 000€) et PIM (20€). En fait il ne s'agit pas du même calibrage d'adhésion. L'adhésion à PIM est pour dire la sympathie du Parc national vis à vis de PIM. En ce qui concerne SMILO, l'adhésion des institutionnels est plus restreinte et l'établissement est considéré comme un partenaire de travail, au même titre par exemple que d'autres adhérents que sont l'Unesco ou d'autres parcs nationaux américains ou néozélandais.

La présidente propose à **M. Prodromidès** de faire une présentation de SMILO lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

M. Prodromidès accepte volontiers, au moment qui conviendra à **Mme la présidente**.

► **La délibération n°12/18 est adoptée à l'unanimité.**

XVI. Parc national de Port-Cros : demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet "réalisation d'un audit énergétique et définition d'un programme d'actions à l'échelle du territoire de l'île de Porquerolles"

La présidente fait part de la demande de subvention à la Région PACA dans le cadre du projet de réalisation d'un audit énergétique et définition d'un programme d'actions. Suite à ce qui a été dit précédemment, avec l'obtention de ces subventions, il faut que l'établissement puisse mettre en place le projet et dépenser les financements qu'on va lui donner.

M. de Marco est favorable à cette demande de subvention mais il s'étonne que dans un conseil d'administration qui a duré pratiquement tout l'après-midi, c'est le seul moment où est évoqué une des questions essentielles de la transition énergétique à l'adaptation au changement climatique, alors que cela conditionne à la fois les problèmes de l'eau, d'incendie, de végétation, des biodiversités. Il est ravi de cette demande mais il trouve dommage qu'il s'agisse encore de faire un diagnostic pour Porquerolles alors qu'on pourrait, depuis plusieurs années, être en action. La trajectoire 2°, c'est fini. On ne fait toujours rien, alors pas seulement le Parc national, mais l'ensemble des collectivités et donc il s'étonne.

La présidente indique que ce n'est pas la thématique abordée ici mais le vote de la demande de subvention. Elle est d'accord pour dire que c'est un sujet qu'il faut vraiment prendre à bras le corps mais encore une fois avec des moyens.

Le directeur ajoute qu'il est intéressant d'examiner cette demande de subvention parce que c'est un programme qui est porté par le Parc national en faveur du territoire. Bien entendu, l'analyse d'un audit énergétique concerne aussi la commune d'Hyères et d'autres opérateurs. Il ne faut pas, et c'est le sens aussi de ce qui a été évoqué toute à l'heure, faire porter au Parc national ce qu'il ne peut pas porter. Le rôle de l'établissement est bien de conduire l'audit, d'animer la réalisation de cet audit mais tout en mettant en place une gouvernance partagée avec les responsables, les maîtres d'ouvrage sur ces projets parmi lesquels il n'y a pas que le Parc national.

La présidente ajoute qu'animer ces réseaux de partenariat prend beaucoup de temps.

► **La délibération n°18/18 est adoptée à l'unanimité.**

XVII. Questions diverses.

• Sangliers à Port-Cros

M. de Cabarrus souhaite faire un point sur les sangliers à Port-Cros. Il constate que les sangliers génèrent malheureusement des dégâts extrêmement importants aussi bien sur la faune que sur la flore. Ce sont les principes fondamentaux du Parc national qui sont remis en question par cette espèce invasive. En effet, si le Parc national ne lutte pas contre les sangliers, il ne fait pas son travail de protection de la faune et de la flore. Il s'étonne que la note du 14 septembre 2017 de **M. le directeur** n'ait pas été suivie de fait. Cette note préconisait à la fois des battues de petite ampleur, c'est à dire entre dix et vingt chasseurs par vallon. Or, il n'a été, cet hiver, organisée qu'une seule battue de grande ampleur, la deuxième ayant été annulée compte tenu des conditions climatiques. Il était également préconisé, dans cette note, des tirs à l'affût. A sa connaissance, il n'y en a pas eu. Il est au regret de constater qu'entre le nombre de sangliers qui ont été capturés et ce qu'on imagine être les naissances de nouveaux sangliers, le bilan est largement en déficit. Tout cela malgré le très bon travail de Mme Pancani qui finalement est quasiment la seule qui travaille au quotidien sur les cages. Aussi, il aimerait savoir si **M. Boudouresque** et le CS peuvent être saisis sur l'impact des sangliers. Il aimerait savoir ce que l'établissement va faire puisque la saison touristique commence très bientôt et que cette espèce invasive, qui prolifère à toute vitesse, génère des dégâts considérables.

Le directeur indique que cette question récurrente a été évoquée en Bureau, en conseil d'administration, en CESC, etc. Le plan d'action mis en place a permis de détruire 84 sangliers en l'espace d'un an. Ce n'est pas rien. Ce n'est effectivement pas suffisant puisque l'établissement vise l'éradication complète de cet animal. La battue, à laquelle **le directeur** était lui-même associé en tant qu'observateur, a permis de détruire une dizaine de sanglier. Il a été prévu à cette occasion d'en organiser une seconde le 22 février. Les conditions météorologiques ne l'ont pas permise et cette battue est reprogrammée le 22 mars. Une telle battue mobilise soixante chasseurs dont une dizaine de lieutenants de louveterie, ainsi qu'une soixantaines de chiens. Lors de la dernière battue, **le directeur** a lui même récupéré un chien mort qui a été poussé d'une falaise par les sangliers. Ce problème des sangliers est un problème qui tient à cœur de l'établissement et sur lequel un maximum de moyens possibles est mobilisé. **Le directeur** a signé des autorisations individuelles de tir aux agents du Parc national présents sur le secteur de Port-Cros qui ont été formés pour. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) accompagne le Parc national dans l'expertise technique. Ce sont eux qui coordonnent les aspects techniques car le Parc national n'a pas la compétence pour organiser une battue contrairement au lieutenant de louveterie et à l'ONCFS. **Le directeur** espère aussi arriver à éradiquer cette espèce dans les meilleures conditions possibles mais il sait la situation très tendue et très complexe.

Le propos de **M. de Cabarrus** n'était pas de revenir là dessus mais de constater malheureusement que les préconisations de la note du 14 septembre 2017 n'ont pas été mises en œuvre. Il le regrette parce qu'il pense que les tirs à l'affût et les battues de plus petite ampleur, vallon par vallon, sont la bonne solution.

Le directeur indique que l'ONCFS travaille actuellement sur le principe des tirs à l'affût et de l'organisation des tirs à l'affût sur Port-Cros, y compris de nuit. Tout cela est en phase de mise en place. Il regrette aussi qu'il y ait autant de sangliers à Port-Cros. Peut-être que l'établissement a trop attendu mais toujours est-il qu'il faut gérer la situation à laquelle Port-Cros est confrontée aujourd'hui et trouver la meilleure solution possible. C'est en faisant converger les points de vue qu'on y arrivera plus facilement.

M. Arthus-Bertrand demande à combien d'individu s'élève la population de sangliers à Port-Cros.

Le directeur répond qu'il est très difficile d'établir la population de sangliers. L'établissement s'est d'ailleurs rapproché du préfet maritime pour voir la possibilité de faire des comptages aérien par

méthode infrarouge. Des survols par hélicoptère posent à cette saison des soucis en cœur de parc national par rapport à la nidification des puffins, du faucon pèlerin et de toutes ces espèces. L'établissement compte sur le concours de la préfecture maritime mais tout n'est pas si simple que cela en à l'air.

DOSSIERS EXAMINES PREALABLEMENT EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Concessions de logement des agents du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

B. Compte-rendu des autorisations 2017 accordées en cœur de parc national par le directeur (article 26 du Décret 2012-649 du 4 mai 2012).

C. Tarification portuaire 2018 du port de Port-Cros.

D. Demande de subvention 2018 FEADER pour le maintien en état opérationnel des ouvrages DFCI à Porquerolles.

E. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subventions 2018 à la DREAL PACA.

F. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subventions 2018 à la Région PACA.

► **Les délibérations n° 13/18, 14/18, 15/18, 16/18 et 17/18 sont approuvées à l'unanimité.**

La présidente clôt la séance. Les séances du conseil d'administration sont très longues. Elle regrette le temps où les séances se déroulaient sur la journée, couper par un déjeuner au milieu. Cela permettait aux administrateurs de se rencontrer et d'échanger. Avec les restrictions budgétaires, la direction lui dit que ce n'est plus possible mais elle essaiera de convaincre pour éviter de multiplier les séances, ce qui n'est pas forcément plus pratique.

La présidente,

Isabelle MONFORT

Le secrétaire,

Marc DUNCOMBE